

POUR UNE GÉNÉRATION QUI BOUGE !

Un guide pratique
à destination des
collectivités locales,
pour animer
et aménager des
écoles Actives
et Sportives.





LE MOT DU PRÉSIDENT

2024, année exceptionnelle pour le sport marquée par le plus grand évènement mondial, les **Jeux Olympiques et Paralympiques**. À cette occasion, le sport est reconnu **Grande Cause Nationale** avec une ambition forte, celle de poser **les jalons d'une nouvelle nation sportive**. Nous en sommes convaincus, cette année marquera l'histoire du sport français mais sera également celle d'une politique publique sportive affirmée à destination de notre jeunesse. Il s'agit-là d'une **volonté forte**, portée non seulement par les élus locaux, mais aussi par le gouvernement et le mouvement sportif. Les dispositifs déployés ces dernières années, renforcés par les nouvelles orientations du **Plan 5 000 terrains de sport** – Génération 2024, attestent de cette résolution de mettre le sport au cœur de la vie des enfants, même si les moyens alloués restent à conforter et à consolider dans la durée.

Un réel investissement que nous avons à cœur de soutenir au plus près des territoires. **Informier, promouvoir, expliciter et partager**, c'est là-même le sens de notre mission pour accompagner les collectivités à coconstruire la société de demain.

Pour répondre à un enjeu de **santé publique** d'abord, parce que les réalités d'une préoccupante sédentarité et d'une addiction aux écrans se sont révélées et accrues depuis la crise sanitaire. L'heure est aujourd'hui à l'action pour **renverser ces tendances** et mettre en mouvement dès le plus jeune âge les nouvelles générations.

Pour poursuivre un **objectif d'éducation** ensuite, parce que l'activité physique est un **formidable outil d'apprentissage, d'intégration et d'émancipation**. Sa pratique à l'école permet pour tous l'appréciation du **vivre-ensemble** et de l'**esprit d'équipe**. Fort de sa vertu d'affranchir les corps et les esprits, le sport est vecteur des **valeurs républicaines**, que nous avons à charge de porter dans nos territoires.

La réussite de nos ambitions communes reposera incontestablement sur une bonne appréciation des programmes et du riche écosystème du sport scolaire. En cela, il s'agit de **(ré)inventer, encourager et diffuser** les nouvelles modalités de collaborations entre les collectivités locales, le mouvement sportif et l'Éducation nationale.

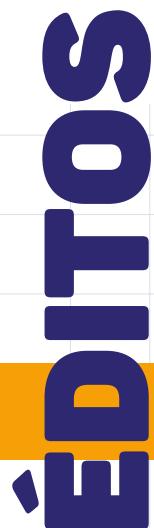
Ce vademecum, dont la réalisation témoigne de ces synergies, se veut un outil d'aide à la décision pour **encourager l'activité physique et sportive à l'école**, par la mise en lumière de ses formes diverses, ses enjeux, ses modalités et ses acteurs.

Avant de vous plonger dans la lecture de cet ouvrage, je tiens à remercier chaleureusement tous les contributeurs, collectivités, fédérations et aménageurs pour leurs riches apports et témoignages constructifs.

**Avançons, ensemble,
pour un sport tourné vers l'avenir !**



Patrick APPÉRÉ
Président de l'ANDES



MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Avec l'organisation des **Jeux de Paris 2024**, la France a une opportunité unique de faire – enfin – de la France la nation sportive qu'elle a tout pour devenir. Or, pour construire une nation sportive, il est d'abord nécessaire de **proposer des infrastructures à la hauteur**, tout particulièrement en direction de notre jeunesse, et avec un volontarisme encore accru dans les territoires aujourd'hui les plus carencés.

C'est fort de ces deux principes que le président de la République a annoncé le déploiement du plan « **5 000 terrains de sport – Génération 2024** », dans le sillage du succès du premier plan **5 000 terrains de sport**, doté de **200 millions d'euros**, lancé dès octobre 2021, mais, cette fois-ci, avec un accent tout particulier sur le **soutien aux établissements scolaires** et, plus largement, à la **promotion de l'activité physique chez les jeunes**.

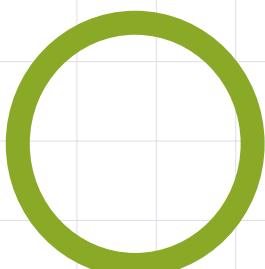
C'est pour ce faire que le plan, doté cette fois de **300 millions d'euros sur trois ans**, doit permettre de créer – ou rénover – **3 000 équipements sportifs de proximité, 1 500 cours d'écoles actives et sportives, ainsi que 500 équipements structurants**, qui sont, partout en France, essentiels pour la bonne tenue des activités physiques en milieu scolaire.

D'autant que ces investissements vont permettre de nourrir, et même d'accélérer, le déploiement des programmes visant à **développer le sport à l'école**, à commencer par les **30mn d'activité physique quotidienne** ainsi que les **2h de sport supplémentaires pour les collégiens**, ainsi que celui de la toute première **Grande Cause Nationale** dédiée à la promotion de l'activité physique et sportive, dont l'un des piliers est de **combattre la sédentarité**, nourrie par l'addiction aux écrans, tout particulièrement chez notre jeunesse.

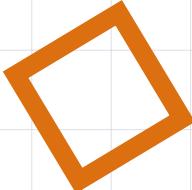
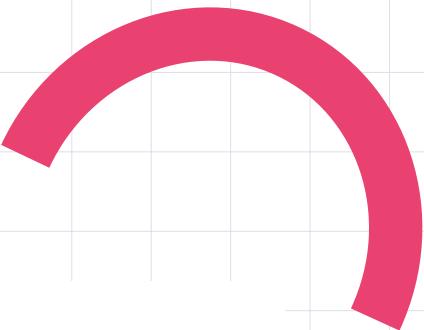
C'est ainsi que ce nouveau plan, qui souligne le rôle stratégique assumé par l'État en matière de politique sportive, est un jalon essentiel, dans l'ensemble des territoires, de la **construction d'une nation plus sportive**, avec son lot d'impacts positifs en matière sanitaire, mais aussi, plus largement, d'éducation, de rencontres, d'épanouissement et de confiance en notre avenir collectif.



Amélie OUDÉA-CASTÉRA
Ministre



AGENCE NATIONALE DU SPORT



Sous l'impulsion de la Ministre des Sports, des Jeux olympiques et paralympiques et parce que le développement de l'activité physique dès le plus jeune âge est essentiel, l'Agence nationale du Sport a initié en 2023 **un appel à projets spécifiquement tourné vers l'aménagement de cours d'école** pour favoriser le jeu, le mouvement et l'activité physique non-genrée dans les écoles élémentaires en France.

En seulement quelques semaines, **plus de 150 écoles** (et collectivités associées) ont répondu à cette expérimentation et ont permis de transformer la classique « cour de récréation » en un espace ludique et sportif. Cette initiative a ensuite permis de déployer une mesure plus ambitieuse dans le cadre du **nouveau Plan 5000 équipements - Génération 2024** avec l'ambition de soutenir **près de 1 500 cours d'école entre 2024 et 2026**.

Mais au-delà des dispositifs de financements en faveur des équipements sportifs, le soutien au développement du sport scolaire et aux **passerelles entre les associations sportives et les établissements scolaires** représentent autant d'axes prioritaires d'intervention pour l'Agence.

Nous le savons, le lien entre le sport et l'école est primordial et les initiatives telles que ce guide « Pour une génération qui bouge » qui favorise le partage des bonnes pratiques entre acteurs de terrain et qui permet de promouvoir et **mieux faire connaître les dispositifs de soutien existants** sont à saluer et à encourager.



Frédéric SANAUR
Directeur général de l'AnS

CONTEXTUALISATION

COLLECTIVITÉS LOCALES - LES CHEVILLES OUVRIÈRES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE À L'ÉCOLE

L'activité physique est une **composante essentielle du développement des enfants**. Capacités cardiovasculaires augmentées, bien-être physique et psychique, prise de confiance en soi, esprit d'équipe... la liste des bénéfices est longue.

La culture sportive, vectrice de **valeurs humanistes** du jeu et du ludisme, de **l'éthique** et du **vivre ensemble**, traverse les époques.

Le sport à l'école a connu d'importantes avancées ces dernières années, gagnant en **légitimité sociale et scolaire**.

Des **dispositifs** sont venus **compléter l'offre sportive**, composée de l'enseignement d'éducation physique et sportive obligatoire et du sport scolaire facultatif.

Les **dispositifs nationaux** s'entremêlent avec cette offre, **complémentaires et imbriqués** avec l'enseignement d'EPS.

Les **acteurs locaux** se mobilisent, poursuivant **deux objectifs majeurs** :

- Redonner le goût de la pratique sportive.
- Augmenter le capital santé des prochaines générations.

Au-delà de ces aspects financiers, cette mise à disposition est rendue complexe par la **pluralité des utilisateurs**, aux **besoins d'usage et contraintes variés**.

La visibilité du planning des enseignements scolaires à l'année permet une planification en journée, mais les besoins des clubs et associations locales peuvent venir en conflit sur certains créneaux, de même que l'organisation de compétitions UNSS ou le développement de la pratique sportive en milieu professionnel et la pratique autonome.

La mise à disposition des équipements sportifs

Les **collectivités** sont tenues de mettre les **équipements sportifs à disposition en faveur de la pratique de l'EPS**.

Si le coût d'investissement est principalement supporté par les communes qui en restent les principaux propriétaires, les autres strates de collectivités peuvent participer au financement, lorsque l'équipement sera chargé d'accueillir les élèves sous la compétence des départements (collèges) et régions (lycées).

Par un jeu de conventionnement, ces mêmes collectivités territoriales peuvent contribuer au **coût de fonctionnement** par une tarification horaire lors de la **mise à disposition** de l'équipement (stades, gymnases, piscines...).

Quels sont les leviers d'action des collectivités locales ?

Les **collectivités** participent à de nombreux niveaux au **développement de l'activité physique et sportive à l'école**, notamment du fait des compétences des collectivités territoriales en matière d'éducation.

À ce titre, les communes contribuent à l'**organisation d'activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires** au sein de l'école.

Les bâtiments scolaires et cours d'écoles

Propriétaires des établissements scolaires publics, les **communes** ont la charge de leur **construction, extension et rénovation**, dont l'**aménagement des cours d'écoles**.

70% des collectivités du réseau ANDES enquêtées en 2023 considéraient que **l'adaptation des cours** peut se faire par des **travaux simples et peu coûteux**.



Équipements sportifs scolaires : un accès indépendant obligatoire

À compter du 1^{er} janvier 2024, toute **nouvelle création d'une école publique ou d'un Établissement public local d'enseignement (EPLE)** doit obligatoirement prévoir un **accès indépendant aux éventuels équipements sportifs**.

En cas de **travaux importants de rénovation** de locaux et d'équipements sportifs affectés à la pratique d'activité physique et sportive dans un établissement scolaire, l'aménagement d'un tel accès est également rendu **obligatoire** si son coût n'excède pas 5% du coût total de rénovation.

De telles dispositions permettent une **utilisation** de ces équipements hors temps scolaire et donnent **accès à l'installation aux associations sportives** du territoire.

L'intervention d'éducateurs au sein de l'école

Les collectivités peuvent mettre disposition les **éducateurs territoriaux** des activités physiques et sportives (ETAPS) pour épauler techniquement les équipes enseignantes lors des séances d'EPS. Elles peuvent également **subventionner l'intervention d'éducateurs diplômés** des clubs locaux de leur territoire.

Une **convention est obligatoirement** signée dès lors qu'un éducateur extérieur intervient dans un établissement scolaire, entre l'école, la commune ou l'association. Retrouvez les références et modalités de mise à disposition de personnel dans le Guide pratique de l'élue en charge des sports (cf. : QR Code).

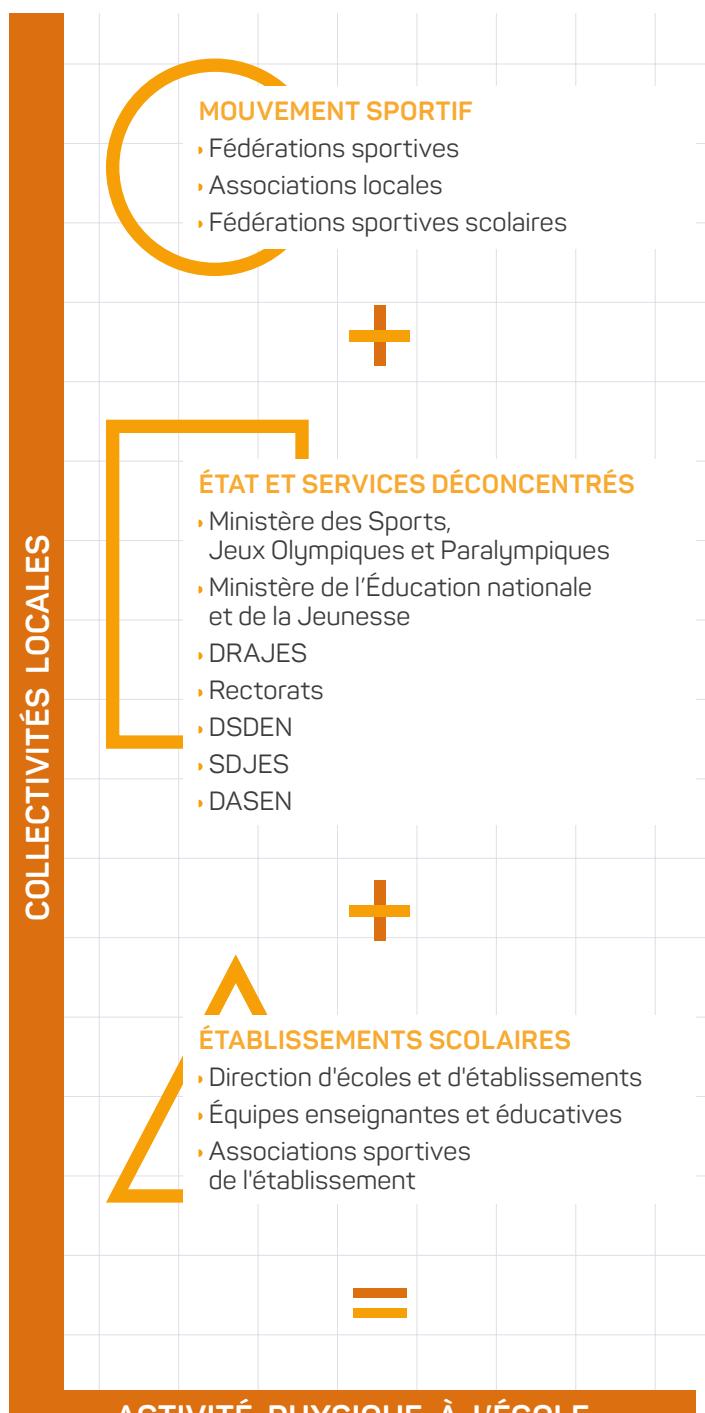
L'encouragement de synergies entre les acteurs locaux

En entretenant un dialogue étroit avec les associations sportives locales, en siégeant aux conseils d'écoles, les communes peuvent **mobiliser les acteurs locaux** pour le **déploiement du sport à l'école**, à travers divers dispositifs tels que le Savoir Rouler à Vélo et les conventionnements tripartites entre l'école, les clubs locaux et la Ville.



Les **élus** peuvent être des **facilitateurs pour la création de synergies** entre le monde scolaire et le milieu sportif.

L'écosystème du sport scolaire : une multitude d'acteurs avec au centre de l'échiquier les collectivités locales



Les **équipes enseignantes**, en charge du projet éducatif de l'école et du programme de la classe, sont les premiers à concourir à la mise en mouvement des élèves. Les collectivités territoriales, associations locales et fédérations sportives peuvent leur apporter un soutien ainsi qu'une technicité.



LES DISPOSITIFS NATIONAUX POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE DES SCOLAIRES

En suivant la dynamique des écoles promotrices de santé et la Stratégie nationale Sport-Santé, divers dispositifs sont déployés au sein des établissements scolaires du premier et second degré. Complémentaires ou associés directement à l'enseignement d'EPS, ceux-ci ont vocation à encourager la mise en mouvement et la pratique d'activités physiques et sportives chez les plus jeunes. Ils poursuivent également l'objectif de fortifier les dynamiques de collaborations locales, entre l'Éducation nationale, le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

Documentation, circulaires, instructions ministérielles, modèles de convention.

Retrouvez toutes les ressources nécessaires [en cliquant sur l'icône](#) :

30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE

Depuis la rentrée 2020, un nouveau dispositif intitulé **30 minutes d'activité physique quotidienne** (30' APQ) a vu le jour et fait l'objet d'une expérimentation au sein d'écoles volontaires.

Portée par le collectif **Pour une France en forme en 2022**, l'étude « **Inverser les courbes** » fait état d'une **baisse drastique** du capital santé des jeunes depuis 50 ans.

Le programme 30' APQ est généralisé dans l'ensemble des **36 250 écoles primaires** françaises à la rentrée 2022 en collaboration avec **Paris 2024** et le mouvement sportif pour encourager la pratique d'activité physique et la promotion de la santé dès le plus jeune âge. Ceci s'inscrit pleinement dans la **Stratégie nationale Sport-Santé 2019-2024**.

La Stratégie nationale Sport-Santé

Composée de **26 actions** déclinées au sein de **4 axes**, elle positionne la promotion de l'activité physique et sportive auprès des publics scolaires comme action phare du premier axe, intitulé « **Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive** ».



Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Ces 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ) se veulent **distinctes et complémentaires** des trois heures d'EPS.

Les formes que peuvent prendre ces demi-heures sont laissées à la libre initiative de l'enseignant et peuvent être diverses et variées, en s'adaptant au contexte de l'école et de la classe. **La classe, la cour de l'école, les abords de l'établissement** sont utilisés en priorité.



Évaluation des effets perçus du dispositif par les enseignants

Au sein de l'**académie de Créteil**, les 30' APQ sont mises en œuvre par **56% des répondants** à l'enquête menée par l'**ONAPS** en **2023**.

Celles-ci se mettent en place :

- **en extérieur** dans l'enceinte de l'école (89%),
- sous forme de **jeux ludiques** (78%),
- sous forme de **leçons actives** (44%),
- sous forme de **pauses actives** (43%).

Les retours sont positifs, quant à l'**amélioration du bien-être** des élèves, la réduction de la séentarité, la **coopération** des élèves ou encore l'engagement des élèves dans une pratique extérieure à l'école.

Toutefois, des freins sont relevés et persistent, tels que le manque de temps, de moyens ou encore de formation.

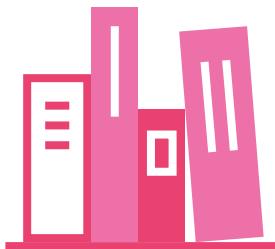


Quels sont les outils à disposition des équipes éducatives et des collectivités ?

Une multitude de ressources numériques

Paris 2024, le ministère des Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques, l'Agence nationale du Sport, l'académie de Créteil ou encore la Direction Générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) ont déployé un certain nombre d'outils, de ressources et d'exemples concrets de mise en œuvre.

Ces 30' APQ sont également l'occasion de faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques, en s'inscrivant dans le programme Génération 2024 et poursuivant une dynamique inclusive des élèves en situation de handicap.



Des solutions de formation

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse déploie un **programme annuel de formation** destiné aux inspecteurs et conseillers pédagogiques pour expliciter les enjeux et les objectifs du dispositif.

Des **fédérations sportives** développent divers modules de formation à destination des enseignants afin de les accompagner dans la mise en place d'Activités.

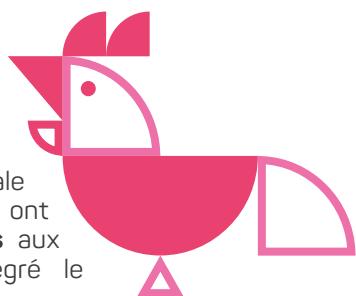
Des moyens matériels et humains

Les **collectivités** peuvent intervenir de différentes façons au regard de leur compétence :

- **Mise à disposition d'ETAPS** pour accompagner les enseignants, c'est le cas pour 65% d'entre elles selon le dernier sondage ANDES.
- **Aménagement d'espaces**, et/ou la mise à disposition d'équipements sportifs.
- **Allouer des moyens financiers** pour l'achat de petit matériel sportif, en complément des kits distribués par l'Agence nationale du Sport.

Les kits de l'Agence nationale du Sport

Depuis 2021, l'Agence nationale du Sport et Paris 2024 ont distribué plus de **17 000 kits** aux premières écoles ayant intégré le dispositif.



D'ici juin 2024, l'ensemble des écoles du territoire devraient être équipées, notamment de sifflets, ballons, cordes à sauter, chasubles et autres petits matériels sportifs.



Les 2h de sport au collège

Le dispositif « **2h de sport au collège** » poursuit son déploiement dans **700 collèges** sur l'ensemble des départements à la rentrée 2023.

- En poursuivant des objectifs pluriels :
- amélioration du bien-être et de la santé,
 - inclusion pour toutes et tous.

Ces deux heures supplémentaires, destinées prioritairement aux collégiens éloignés d'une pratique régulière, prennent la forme **d'activités sportives gratuites** déployées sur le temps périscolaire. Ces créneaux sont proposés par des associations sportives affiliées aux fédérations sportives agréées, des structures ayant un agrément sport ou Jeunesse Education populaire ainsi que des acteurs du loisir sportif marchand.

L'intervention est prise en charge par le **ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques** sur une base forfaitaire de **100 € pour 2 heures** de pratique pour une vingtaine de collégiens.

Les collectivités doivent, selon leurs compétences, recenser leurs moyens matériels, leurs équipements sportifs et leurs solutions de transports mobilisables. Elles peuvent également soutenir financièrement les structures sportives impliquées dans le dispositif ou les frais annexes au projet.

Les DRAJES, en pilotant le dispositif au niveau territorial, encouragent la mobilisation des collectivités territoriales, contrôlent l'éligibilité des structures et assurent le paiement des prestations.

‣ **Pour toute question** : 2hcollege@sports.gouv.fr

‣ **Pour en savoir +** :

Instruction relative au déploiement du dispositif 2 heures

Bulletin officiel de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports – 2h de sport en plus au collège

SAVOIR ROULER À VÉLO

Le programme **Savoir Rouler à Vélo** (SRAV) a vocation à accompagner le développement et l'apprentissage gratuit de la pratique du vélo en autonomie et en toute sécurité.

Piloté par le ministère en charge des Sports, ce dispositif, aux côtés du « Savoir Nager », est un **savoir sportif fondamental**, afin de garantir à chaque enfant les acquis essentiels à leur développement.

La lutte contre la séentarité, l'attractivité de la commune, le développement des mobilités douces ainsi que l'égalité des chances sont autant de bénéfices mis en avant par le gouvernement. Cette pratique cyclable permet d'**améliorer le capital santé** des enfants tout en pratiquant une activité physique régulière lors des trajets du quotidien.



Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Le **SRAV** est un programme d'apprentissage encadré d'une durée de **10 heures minimum**, se déclinant en trois blocs : **savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo**. Il donne lieu à la délivrance d'une **attestation**. Complémentaire de l'attestation de première éducation à la route (APER), le SRAV va plus loin et transmet à l'enfant l'ensemble des **compétences nécessaires pour un apprentissage complet de la pratique du vélo**. Il innove en réalisant plusieurs séances d'apprentissage sur la **voie publique**.

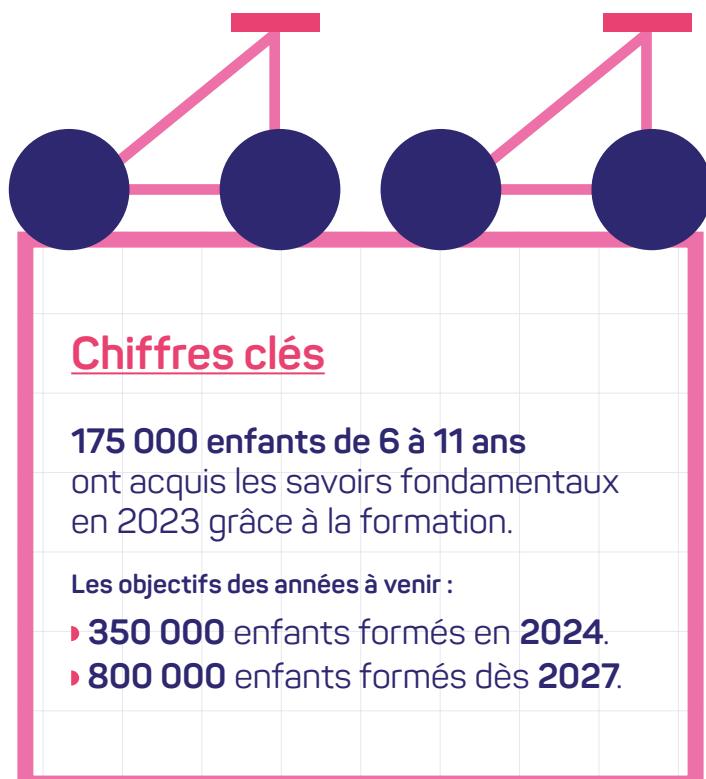
À terme, l'ensemble des enfants faisant leur entrée au collège devront avoir reçu leur attestation SRAV.

Quel est le rôle des collectivités ?

Les collectivités territoriales sont fortement encouragées à participer au déploiement du programme. La circulaire du 23 juin 2021 explicite que « **le déploiement de ce dispositif nécessite l'engagement fort et conjoint des acteurs de l'école et du sport au niveau académique, départemental et local, en s'appuyant sur les collectivités locales et en partenariat avec le secteur associatif** ».

Les **communes et EPCI** constituent des **acteurs clés du développement du SRAV** dans les territoires, agissant via une mobilisation des partenaires locaux, l'animation d'un réseau local, une contribution financière, technique et pédagogique à l'opération, un aménagement de la cour d'école ou la mise à disposition d'espaces adaptés (ex : gymnases avec marquages temporaires).

La collectivité peut être à l'initiative de la mise en place du SRAV, dans **différents lieux** (écoles, accueil collectif de mineurs, structures locales partenaires, etc.) et **différents temps** de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire). En 2023, le **temps scolaire a été très largement privilégié** (91% des attestations délivrées).



Chiffres clés

175 000 enfants de 6 à 11 ans
ont acquis les savoirs fondamentaux
en 2023 grâce à la formation.

Les objectifs des années à venir :

- **350 000** enfants formés en **2024**.
- **800 000** enfants formés dès **2027**.

Quelles sont les modalités à connaître ?

Encadrement : diplômes et formations

Le programme SRAV peut être encadré par de nombreux intervenants comme des :

- professeurs des écoles de l'école élémentaire,
- éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- animateurs d'accueils collectifs de mineurs compétents,
- éducateurs sportifs professionnels titulaires d'une carte professionnelle d'éducateur sportif,
- bénévoles compétents intervenants au titre d'une des structures partenaires du SRAV.

Les **éducateurs et bénévoles qualifiés** peuvent s'inscrire dans une démarche de **formation pour acquérir les fondamentaux du programme**.

Celles-ci, ni professionnalisantes ni obligatoires, sont proposées par divers partenaires du SRAV (Usep, FFC, Association prévention routière, Ufolep, etc.).



La Fédération Française de Cyclisme - Formation SRAV

La FFC propose une **formation** à toute personne souhaitant encadrer le Savoir Rouler à Vélo. Elle permet **d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires** pour encadrer un programme SRAV. La totalité des frais pédagogiques de la formation est **prise en charge** par le programme Génération Vélo ce qui permet au stagiaire de **se former gratuitement**.

Les futurs intervenants, issus des collectivités ou des partenaires du SRAV, sont préparés, en situation réelle, à **encadrer les différents blocs** et se voient remettre un **agrément Génération Vélo**. Cette formation, non obligatoire, n'est en revanche ni diplômante ni certifiante et ne peut aboutir à une carte professionnelle ou un agrément de l'Éducation nationale.

De nombreux territoires accueillent cette formation en 2024. Rapprochez-vous de l'INF pour en connaître le calendrier.

Les financements

Les **collectivités territoriales** peuvent prétendre à plusieurs **financements**, pour l'**intervention et l'encadrement** des enfants, pour la **formation des intervenants** mais également à l'égard de l'**aménagement du territoire**.

Formez les enfants de votre territoire au Savoir Rouler à Vélo grâce à Génération Vélo !



Porté par la Fédération des Usagers de la Bicyclette, **Génération Vélo** est un **programme d'accompagnement et de financement** bénéficiant du dispositif des **Certificats d'Économies d'Énergie** (CEE). Accessible à toutes les collectivités, son objectif est **d'intensifier le déploiement du Savoir Rouler à Vélo** sur les territoires.

Les animatrices et animateurs régionaux de la FUB sont à disposition des collectivités locales pour proposer un accompagnement sur-mesure.

Deux solutions existent :

- **Le financement à hauteur de 50% des interventions réalisées auprès des enfants dans le cadre du SRAV.**
- **La formation des intervenants du SRAV (intervenants externes ou employés au sein d'une collectivité), prise en charge à hauteur de 100%.**

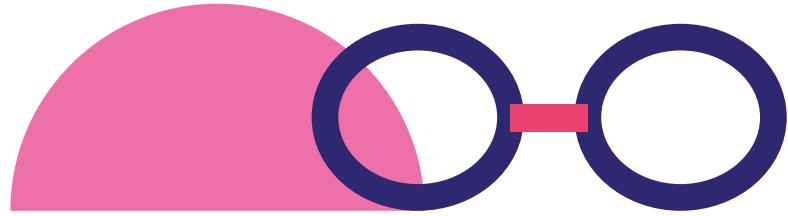
« L'accompagnement et le financement proposés par le programme Génération Vélo nous ont permis de former l'ensemble des classes des niveaux CM de la commune au Savoir Rouler à Vélo. Notre objectif est de rendre les enfants autonomes dans leurs déplacements à vélo, pour se rendre à l'école comme à leurs activités extra-scolaires et notamment sportives. La mise en œuvre du Savoir Rouler est l'une des premières pierres du développement d'une politique cyclable plus globale sur notre commune, qui s'accompagne de la mise en place de stationnements vélos et de la multiplication de zones cyclables. »

Sophie NICOLE, Adjointe au maire déléguée au Sport et au Tourisme, La Gacilly (56).

D'autres dispositifs tels que les **Plans départementaux d'actions de sécurité routière**, les **Cités éducatives**, les **Projets éducatifs de territoire**, le **Plan mercredi** ou encore les **Vacances apprenantes** peuvent permettre un financement en faveur de l'encadrement des enfants. Les préfectures de département, les DSDEN ainsi que les SDJES en sont les interlocuteurs privilégiés.

Les associations sportives agréées impliquées dans le programme peuvent solliciter des **financements de l'Agence nationale du Sport**, au titre du Projet sportif fédéral et du Fonds de développement de la vie associative (FDVA).

SAVOIR NAGER



En 2018, Santé publique France présentait son enquête « Noyades », faisant état d'un accroissement du nombre de noyades accidentelles, particulièrement chez les 0-6 ans. Responsables de près de 1 000 décès chaque année, elles sont la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans.

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques s'est mobilisé aux côtés des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, de l'Intérieur et de la Santé pour déployer le plan « Prévenir les noyades et développer l'Aisance aquatique ».

Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Le Savoir Nager se distingue du Savoir Rouler à Vélo par la coexistence de **différents cycles d'apprentissage**, se déroulant de la **maternelle au primaire** et destinant à l'**obtention de l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS)** pour l'entrée au collège. Ce prérequis, témoignant d'une **maîtrise sécurisée et autonome** du milieu aquatique, permettra la mise en place d'un enseignement de la natation dès le collège.

Prévention des noyades et développement de l'Aisance Aquatique CYCLES D'APPRENTISSAGE DU SAVOIR-NAGER



Étape 1 : L'Aisance Aquatique

L'**aisance aquatique**, en étant la suite du bébé nageur, se définit comme « une expérience positive de l'eau qui fonde la capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique ».

Destiné aux **enfants de 4 à 6 ans**, il est un préalable à toute activité aquatique sécurisée, à visée sportive ou ludique. Cet apprentissage peut se faire **sur le temps scolaire**, dans le cadre de l'enseignement d'EPS ou lors de « Classes bleues », à raison de séances collectives quotidiennes sur une période d'une à deux semaines. Il peut également être réalisé **sur les temps périscolaires et extrascolaires**, à l'occasion de « Stages bleus ».

Sur l'année 2022, **90 000 enfants** se sont vu délivrer l'attestation d'aisance aquatique. Celui-ci donne accès aux activités nautiques et aquatiques mises en place dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs.

Étape 2 : J'apprends à nager

Second cycle d'apprentissage de la nage : le dispositif vise à permettre **une évolution autonome et sécurisée** en milieu aquatique.

Ces leçons, **gratuites et encadrées par des professionnels de la FFN**, s'adressent à l'ensemble des **enfants de 6 à 12 ans**, bien qu'une attention particulière soit portée aux territoires carencés.

Ces stages d'apprentissage, correspondant à **10 heures de pratique**, s'organisent **au cours des vacances d'hiver, de printemps et la période estivale, au sein de piscines ou de bassins mobiles**. Ils peuvent donner lieu à l'obtention de l'**Attestation du Savoir Nager en Sécurité**.



La Fédération Française de Natation

Les ligues régionales, comités départementaux et clubs locaux de la Fédération française de natation participent activement aux dispositifs « **Aisance aquatique** » et « **J'apprends à nager** ».

Ces derniers organisent des **cycles d'apprentissage de 10 heures minimum**, à destination d'**enfants de 4 à 12 ans** et d'**adultes de plus de 45 ans** non-nageurs. Ces séances, **gratuites**, sont **encadrées par des professionnels de la Fédération** et sont déployées à travers la France hexagonale et d'Outre-mer. Une attention particulière est donnée aux Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ainsi qu'aux Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Quelles sont les modalités à connaître ?

L'encadrement et la surveillance des séances

Pour tout **enseignement d'apprentissage** de la natation, une **convention** doit être passée entre l'inspecteur d'académie DASEN et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement de bains. Celle-ci **définit les modalités d'usage**.

Au sein des **établissements scolaires du premier degré**, le professeur, responsable de la sécurité des élèves, peut solliciter l'accompagnement d'un **intervenant extérieur agréé**, professionnel ou bénévole, pour la mise en place de l'enseignement de la natation. La surveillance obligatoire par un professionnel qualifié ne se substitue pas à la responsabilité de l'enseignant et de son intervenant.

Des **cas particuliers** quant à la **surveillance** peuvent s'appliquer selon les **types de bassins**.

L'ensemble des modalités sont décrites dans la **note de service du 28 février 2022** de contribution de l'école à l'aisance aquatique.

Les équipements et le matériel

Les conditions réglementaires en matière de surveillance sont complétées par des **conditions matérielles d'accueil**. Chaque élève du **premier degré** doit disposer de **4m²** de plan d'eau pendant toute la durée de l'apprentissage. Cette surface est portée à **5m²** pour les **collégiens et lycéens**.

Des **dispositions particulières** sont applicables dans le cadre de l'**apprentissage de l'aisance aquatique** au sein de **bassins mobiles** (cf. : ressources QR Code).

Les financements

L'Agence nationale du Sport peut être mobilisée pour financer des actions portant sur les **Savoirs Fondamentaux**. En 2024, ce sont **2 M€** dédiés au SRAV et **3,5 M€** fléchés vers le Savoir-Nager.

Le financement pourra porter sur des dépenses relatives au **transport**, à la **location de lignes d'eau**, au coût d'**encadrement** ainsi qu'à l'**assurance** de la séance.

L'Agence nationale du Sport encourage les coopérations entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales afin de favoriser l'émergence d'une offre de stages co-organisés.



Le dispositif « 1, 2, 3 Nagez » pour se familiariser à l'eau

Depuis 2021, Paris 2024, aux côtés de l'Agence nationale du Sport, la Fédération française de natation, la Ville de Marseille, le Comité départemental de Seine-Saint-Denis, et du Groupe EDF, a lancé **1, 2, 3, Nagez !** afin de proposer des cours encadrés, gratuits et accessibles aux enfants et adultes.

En 2023, Paris 2024 et ses partenaires ont financé **75% du dispositif**, les communes prenant à leur charge les 25% restants. De cette façon, **38 projets lauréats** ont pu bénéficier d'une subvention pour mettre en œuvre leur projet en Hexagone et Outre-mer.

UNE ÉCOLE UN CLUB

La mise en œuvre du dispositif « Une école - Un club » repose couramment sur des **collaborations étroites entre le monde scolaire et le monde sportif**.

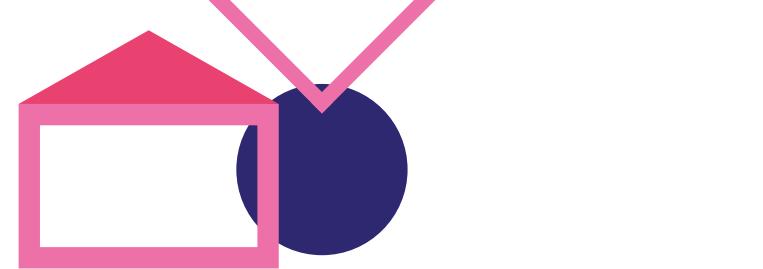
La mesure « **Une école - Un club** » s'inscrit dans le prolongement de la convention des 30' APQ, en déclinant localement ces **partenariats entre une école et une association sportive** scolaire ou civile des fédérations conventionnées.

Concrètement, de quoi s'agit-il ?

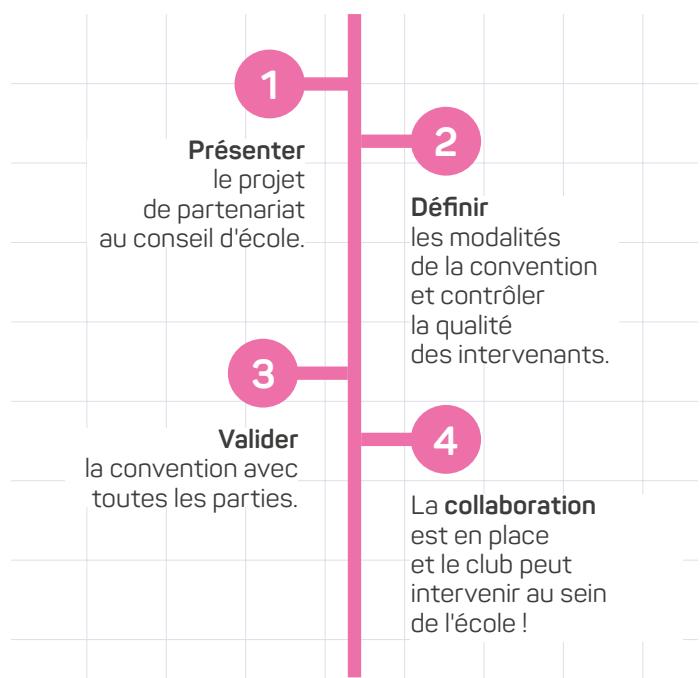
Ces passerelles, reposant sur le **volontariat**, permettent de créer de nouvelles synergies entre les associations et les écoles ainsi que la **découverte de nouvelles disciplines olympiques et paralympiques**.

Elles ouvrent la possibilité de **co-animer des séquences d'enseignement** et de **proposer un soutien à l'enseignant** dans la mise en œuvre des 30' APQ.

Bien que les clubs sportifs soient les acteurs privilégiés de ce dispositif, une telle convention peut être signée entre une école et une collectivité territoriale dans le cadre de l'intervention d'ETAPS.



Les étapes de la mise en relation entre une école et un club



Le développement du sport scolaire est l'une des priorités de notre politique municipale. Dès le plus jeune âge il faut donner envie aux élèves de pratiquer une activité physique et sportive, c'est une question éducative et de santé publique.

Pour cela, nous pouvons compter sur une communauté éducative ouverte et active, et des clubs locaux particulièrement engagés. La Ville a donc adopté une délibération visant à encourager les conventions tripartites entre l'école, le club et la ville qui met à disposition gracieusement des équipements sportifs.

Ce dispositif est un bon outil pour concrétiser ce rapprochement entre le sport scolaire et le sport fédéral association. Trois expériences sont actuellement en cours, trois écoles de la ville développent le basket, le triathlon et la gymnastique.

Frédéric ALLIOT,
Adjoint au maire en charge des sports de Saint-Quentin (02)

Quelles sont les modalités à connaître ?

Le contenu de la convention :

- objectifs éducatifs et sportifs,
- créneaux horaires,
- classes concernées,
- contenu des séances,
- matériel mis à disposition,
- modes d'intégration des élèves aux besoins spécifiques.

Un modèle de **convention** (cf. : ressources QR Code) permet d'orienter les parties souhaitant s'engager dans ce projet de partenariat. Celle-ci devra être présentée en conseil d'école et associera le DASEN, le directeur de l'école, le président de l'association sportive ainsi que, si nécessaire, la collectivité territoriale.

Le statut d'intervenant

La **qualité des intervenants** est un élément essentiel à renseigner, soumis aux mêmes dispositions que tout intervenant extérieur prenant part à l'enseignement d'EPS définies par le **décret n°2017-766 du 4 mai 2017**, et conditionné à l'autorisation préalable du directeur d'école.

En cela, pour tout **intervenant rémunéré**, un **agrément délivré par le directeur académique** des services départementaux de l'éducation nationale est obligatoire. Dans le cas d'un **intervenant bénévole**, il peut se voir délivrer **l'agrément par les conseillers pédagogiques** de circonscription chargés de l'EPS.

Les financements – L'exemple des coupons Générations 2024

Depuis 2022, les **écoles labellisées Génération 2024** peuvent bénéficier de **coupons Génération 2024** dès lors qu'une convention de partenariat a été éditée avec une association sportive de proximité, en lien avec les fédérations scolaires Usep et Ugsel.

Ce dispositif de financement est proposé par le **COJOP** et permet une participation financière dans le cadre d'une intervention d'un éducateur sportif diplômé d'un club sportif de proximité pour l'enseignement d'EPS.

Cette subvention est conditionnée à des modalités spécifiques (cf. : ressources QR Code).

La responsabilité des intervenants

Dès lors qu'un **intervenant** participe à l'encadrement d'élèves sur le temps scolaire, au même titre que pour les professeurs, sa **responsabilité** peut être engagée dans le cadre d'un fait dommageable subi ou causé par un élève.

Une **substitution de la responsabilité** de l'État à celle des membres encadrants à l'occasion du dommage est prévue par l'**Article L. 911-4** du Code de l'éducation. L'intervenant ne peut ainsi être mis en cause devant les tribunaux civils.





LES ACTEURS ŒUVRANT AU QUOTIDIEN POUR UNE PRATIQUE SPORTIVE À L'ÉCOLE

Le développement de l'activité physique et sportive à l'école est question d'un certain nombre d'acteurs. Si les enseignants sont les responsables du programme éducatif de leur classe, ils peuvent s'appuyer sur un écosystème local riche. En cela, les fédérations sportives scolaires sont en première ligne en proposant un projet associatif et des actions à destination des scolaires. Activités sportives, rencontres inter-écoles, accompagnement pédagogique... leurs missions sont variées et proposées à l'échelle locale, départementale, académique et nationale.

À leur côté, de nombreuses fédérations sportives investissent le milieu scolaire, en organisant des championnats, des cycles d'apprentissage ou encore des formations pour accompagner la montée en compétences des enseignants.

Documentation, guides, contacts...

Retrouvez toutes les ressources nécessaires [en cliquant sur l'icône](#) :

L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ



L'Usep organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique, de la maternelle à l'élémentaire, en complément de l'EPS.

L'Usep est la fédération sportive de l'école publique

Elle organise des rencontres qui permettent de finaliser un cycle d'apprentissage en EPS. Ces rencontres réunissent des classes de plusieurs écoles au niveau du département ou d'un secteur géographique.

L'Usep est une fédération scolaire ayant reçu délégation de l'Éducation nationale. Pour autant, les professeurs des écoles qui animent les associations avec le concours de parents d'élèves sont **entiièrement bénévoles**.

Les premiers partenaires de l'Usep restent les communes, notamment à travers la mise à disposition d'installations sportives et d'aides au transport, au fonctionnement des associations locales et à la prise de licence des enfants.

En 2023, l'Usep était présente dans près d'une école sur quatre et réunissait :

7 908 associations.

728 889 licenciés enfants.

38 364 animateurs adultes encadrants.

Les rencontres Usep sont « **inclusives** », car pensées pour permettre à tout enfant d'y participer, quelles que soient ses singularités. Bien sûr elles sont « **mixtes** », avec souvent des ateliers-débats sur l'égalité fille-garçon.

Elles sont enfin « **associatives** », dans la mesure où les enfants assument des rôles d'arbitre ou de responsable du matériel, voire s'investissent plus activement encore dans l'organisation.

L'action de l'Usep s'inscrit dans celle de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire dont elle constitue la composante sportive scolaire. Son projet se résume en une formule : « **former des citoyens sportifs** ».

Préparées à l'avance en classe, les rencontres Usep permettent aux professeurs des écoles d'associer de manière très concrète l'EPS aux autres matières d'enseignement :

- ▶ **mathématiques** (à travers le calcul de performances),
- ▶ **français** (prise de parole et réalisation de reportages)
- ▶ **arts plastiques** (avec des créations spécifiques),
- ▶ **éducation morale et civique** (débats associatifs), etc.

Elles sont également partie prenante d'une **éducation à l'environnement** à travers l'application du principe « **zéro déchet** » lors des rencontres de plein air.

Des événements nationaux tout au long de l'année

- 1. L'opération « maternelle »,**
qui dès janvier réunit 50 000 enfants autour de jeux d'opposition et de jeux d'orientation.
- 2. L'opération « athlétisme »,**
qui au printemps en mobilise autant autour d'un message de santé.
- 3. La Semaine olympique et paralympique**
en avril, en lien avec **Paris 2024**.
- 4. Le P'tit Tour à dominante vélo,**
qui en mai-juin se décline en plus de 450 étapes dans 72 départements.
- 5. La Journée olympique**
du 23 juin, en lien avec **Paris 2024**.
- 6. La Journée nationale du sport scolaire**
en septembre, en lien avec **Paris 2024**.
- 7. La course virtuelle à la voile,**
adossée à une épreuve de navigation au large et prétexte à une éducation numérique.
- 8. L'opération laïcité,**
centrée sur le « vivre ensemble ».



Crédit : Philippe BRENOT / Usep

Partenaire de très nombreuses fédérations sportives, l'Usep coproduit avec elles des **ressources pédagogiques à l'intention des enseignants** et participe à l'**accompagnement de grands évènements**.

En lien avec la **Coupe du monde** en France, l'**opération Scolarugby** a ainsi concerné l'an passé plus de **63 000 enfants**. L'Usep collabore avec des acteurs éducatifs tels que le **Centre pour l'éducation aux médias et à l'information**, et contribue à la **formation des enseignants en EPS**.

■ PARTAGES ○ D'EXPÉRIENCES

Savoir Rouler à Vélo : Usep et communes pédalent de concert en Deux-Sèvres

C'est en participant au comité technique animé par le préfet des **Deux Sèvres** pour déployer le **dispositif du Savoir Rouler à Vélo** (SRAV) que les communes de l'agglomération du Niortais ont découvert l'appui que l'Usep 79 pouvait leur apporter.

« Notre collaboration s'est nouée via la compétence mobilité, et plus précisément le schéma directeur cyclable. »

Le SRAV forme les enfants qui, demain, emprunteront les pistes cyclables et circuleront à vélo en ayant été sensibilisés au code de la route, résume le directeur départemental Usep, Antoine Passeron.

Il est possible d'établir un parallèle avec le Savoir Nager, autre dispositif dans lesquelles les communes s'impliquent en mettant piscines et maîtres-nageurs à disposition des écoles.

Dans le cas présent, l'agglomération finance les interventions d'un éducateur Usep dans les écoles, en ciblant les **75 classes de CM2 du territoire**. L'Usep se charge de solliciter les enseignants – pour lesquels cela reste un **engagement volontaire** –, en expliquant aux écoles qu'elles n'auront rien à débourser.



Usep SRAV en Deux Sèvres ©Nathalie BARBOUNIS

« Grâce au travail préalable mené avec les conseillers pédagogiques, nous avons adapté nos interventions au profil des classes. »

Antoine PASSERON,
Directeur départemental de l'Usep 79

« Les élus ont beaucoup apprécié que, grâce au travail préalable mené avec les conseillers pédagogiques, nous avons adapté nos interventions au profil des classes : celles-ci vont de 6 à 24 heures selon que les enfants n'ont jamais fait de vélo, sont plus ou moins débrouillés, ou ont déjà effectué des sorties sur route dans le cadre du P'tit Tour Usep », précise Antoine Passeron.

Ce qui séduit aussi, c'est le format de « **stages massés** » sur une semaine où, tout en épaulant l'éducateur Usep lors des temps d'apprentissage en classe entière, le professeur des écoles organise l'ensemble des enseignements autour de la thématique vélo : **histoire de la bicyclette à travers les âges, géographie de la commune et du quartier, connaissance des panneaux routiers, débat sur la mobilité durable...** Ceci jusqu'à la **sortie sur route** du vendredi et la **remise de l'attestation du Savoir Rouler aux enfants**, en présence des élus et des parents d'élèves.

Lors de cette première année, trois classes sur quatre se sont engagées dans le projet, inauguré début septembre en présence du ministre des Transports. Celui-ci a d'ores et déjà été reconduit pour 2024-2025, avec l'objectif de **100% de classes inscrites** et de **1 800 enfants formés**. Pour Niort Agglomération, cela représente un investissement de **90 000 € pour 1 800 enfants**, la moitié du coût étant remboursé par le dispositif Génération Vélo. À la rentrée 2024, les communautés de communes du Thouarsais et de Parthenay-Gâtine s'engageront à leur tour dans le projet, tandis que celle du Mellois-en-Poitou le testera sur plusieurs écoles dans l'idée de le généraliser par la suite.

Écoles de sport municipales et coup de pouce olympique

Les partenariats développés de longue date entre les entités locales de l'Usep et des communes importantes aboutissent parfois à des conventions de délégation de service public pour l'animation des temps périscolaires, et en particulier d'**écoles de sport sur la journée du mercredi**.

C'est le cas à **Saint-Nazaire** (Loire-Atlantique) ainsi qu'à Villeurbanne et Décines (Rhône), deux municipalités de l'agglomération lyonnaise où les animateurs employés par les associations Usep de secteur animent **les Mercredis du sport pour des milliers d'enfants**.

Autre exemple de partenariat : en **Haute-Corse**, le financement par les communes des licences Usep permet de donner un retentissement particulier à la **Semaine olympique et paralympique**, qui localement se déroule sur près d'un mois et permet la participation des enseignants et de leurs élèves aux rencontres proposées sur le reste de l'année.

L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE



L'UNSS,
plus de **9 200 associations sportives scolaires**
au cœur des villes et des territoires !

Les associations sportives (A.S) sont **obligatoirement créées** dans chaque établissement scolaire du 2nd degré de l'enseignement public et établissements de l'enseignement privé sous contrat qui le souhaitent. Elles sont présidées par le proviseur du lycée et le principal du collège.

L'offre de pratique est multisport et s'adapte au contexte local et territorial. Plus de **100 sports** sont proposés, ouverts à tous, aux élèves valides et en situation de handicap.

Ces activités sont enseignées et animées par les **professeurs d'EPS**, disposant d'un forfait de **3h hebdomadaires** au service des jeunes licenciés UNSS, de 11 à 18 ans.

L'UNSS, l'association sportive de l'école publique et privé

Les missions de l'UNSS

- ▶ **Organiser et développer** la pratique d'activités sportives.
- ▶ **Organiser la rencontre sportive et promouvoir la vie associative** dans les établissements scolaires. L'UNSS contribue à l'éducation et à l'engagement des adultes de demain.
- ▶ Placée sous la tutelle du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, elle entretient des **relations étroites** avec d'autres ministères, leurs **représentations locales**, et de **nombreuses fédérations sportives**.

L'UNSS intègre dans ses instances officielles **les collectivités territoriales**. Celles-ci jouent un rôle fondamental dans le sport scolaire, autant dans leurs relations partenariales, qu'au niveau du financement direct du sport scolaire, des services déconcentrés de l'UNSS ou des associations sportives scolaires affiliées à l'UNSS.

En cette année olympique et paralympique, elles participent amplement aux projets liés au **programme éducatif des JOP Paris 2024**, à l'image de l'opération pilote « Vis les Jeux avec l'UNSS ».

Le professeur EPS, personnage clef dans l'A.S et dans la ville

L'**animateur** de l'A.S, le **professeur d'EPS**, en est la cheville ouvrière, en impulsant la politique arrêtée en matière de **pratique d'activités physiques, sportives et artistiques**.

Il s'adapte toujours aux spécificités du territoire et politiques sportives locales.

Vers une génération responsable : les jeunes officiels de l'UNSS

Les **jeunes** sont au cœur de l'apprentissage des responsabilités, de la participation à la vie de l'A.S et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par là-même à l'éducation à la citoyenneté des licenciés. **C'est le citoyen de demain qui est formé !**

Le programme « **Vers une génération responsable** » représentent **166 000 jeunes** s'engageant au quotidien dans les rôles de jeune arbitre, organisateur, reporter, dirigeant, secouriste, éco responsable, interprète. C'est autant de jeunes formés et intéressés par les métiers du sport, de l'organisation, de la gestion de projet, des médias ... qui pourront être très utiles dans un avenir proche pour les villes et collectivités.

Un maillage territorial exceptionnel

La plus grande force de l'UNSS est **sa présence sur l'ensemble du territoire français**, hexagonal et ultramarin.

9 244 A.S sont ainsi implantées dans **9 244 villes** !

Les services déconcentrés de l'UNSS dynamisent l'ensemble de ce réseau et les événements qui prennent place au sein des villes (100 services départementaux et 30 régionaux).

L'A.S au cœur des villes

L'A.S, avec son projet associatif, est un **élément fédérateur et moteur de l'animation** de la ville et de la vie de l'établissement scolaire. Formidable composante du tissu associatif sportif local, elle constitue un **véritable outil au service de la réussite** des élèves.

Chiffres clés

1 Association Sportive dans chaque ville des collèges et lycées.

36 223 enseignants d'EPS - professeurs au sein des A.S. de l'UNSS.

1 170 000 élèves licenciés à l'UNSS, de 11 ans à 18 ans, 2^{ème} fédération sportive de France !

■ PARTAGES ○ D'EXPÉRIENCES

« La Lycéenne », l'évènement féminin n° 1 de l'UNSS

40% de filles sont licenciées à l'UNSS. C'est presque 500 000 **filles** qui chaque année ont une activité physique, sportive, artistique régulière. Nous pouvons faire encore mieux **avec l'aide des villes et des collectivités**. Chaque année, les filles de l'UNSS envahissent les centres-villes pour montrer toute la **dynamique de la jeunesse UNSS**. Beaucoup plus qu'une course au cœur des villes, chaque licenciée peut inviter une camarade non licenciée pour prendre part à cette journée centrée autour d'ateliers sportifs, d'atelier sport santé, à l'éco-citoyenneté, de **sensibilisation aux droits des femmes** et surtout à l'**émancipation des jeunes filles** par le sport.

21 Lycéennes ont été organisées sur l'ensemble du territoire en 2023, un nombre en constante augmentation !

Focus : 3 500 filles de l'UNSS pour La Lycéenne à Albi (81) !



Les Cross UNSS

300 000 **élèves** de l'UNSS participent tous les ans au crosscountry scolaire, la discipline n°1 de la fédération ! Toutes les associations sportives des collèges et lycées organisent leur cross chaque année. Véritable **événement au cœur des villes**, c'est l'occasion de rassembler la jeunesse UNSS dans des sites mettant en valeur le patrimoine exceptionnel de la commune et du territoire. Par ailleurs, 130 **villes** accueillent chaque année un championnat départemental, un championnat d'académie, un championnat de France scolaire... et deviennent pendant quelques jours la « **capitale du sport scolaire** ». Ces cross, événements sportifs, éducatifs et culturels sont des remarquables exemples de la rencontre de la jeunesse avec son territoire.

Focus : Dijon (21) a été la capitale du sport scolaire en 2023 en organisant la championnat de France de Crosscountry UNSS.

Les Jeux internationaux de la jeunesse UNSS AEFE :

Sport, culture et patrimoine, ancrés dans le territoire !

Les **JiJ** sont le **rassemblement de la jeunesse mondiale**, au cœur d'une ville et d'un territoire.

L'édition 2023 s'est déroulée à Pau (64). Cette 12^{ème} édition des **JiJ** a réuni du 12 au 17 juin 2023, **400 jeunes venus de 32 pays**. Vibrante manifestation de l'esprit olympique et paralympique, les Jeux Internationaux de la Jeunesse ont comme identité « **Sport, culture et patrimoine** ». C'est un programme sportif, culturel et éducatif qui se construit en partenariat avec les villes hôtes chaque année.

Focus : Cérémonie d'ouverture de la 12^{ème} édition des Jeux Internationaux de la jeunesse par le maire de la ville de Pau, avec Olivier Girault, directeur de l'UNSS et champion olympique, le directeur de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, le président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.



L'Ugsel est la Fédération française de sport scolaire de l'enseignement privé.

Fondée en 2011, l'Ugsel est devenue en 2013, la Fédération sportive éducative de l'Enseignement Catholique, reconnue par le ministère de l'Éducation nationale et agréée par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

En 2023, l'Ugsel comptait près de :
790 000 adhérents dans le 1^{er} degré.
522 000 adhérents dans le 2nd degré.

L'Ugsel nationale s'appuie sur des coordinateurs territoriaux et enseignants bénévoles participant au développement d'une politique de territoire, répondant aux quatre enjeux de la fédération :

- social et éducation,
- développement intégral de nos jeunes,
- rayonnement des évènements sportifs internationaux,
- professionnalisation.



Les actions de l'Ugsel reposent sur trois piliers principaux

Rencontres sportives et de championnats

Le premier, l'organisation de rencontres sportives et de championnats pour le public scolaire, a connu un franc succès en 2023, réunissant plus de **13 000 participants** à l'occasion de 57 championnats nationaux autour de 30 sports. Ils sont également inclusifs, afin de permettre à toutes et tous de prendre part aux activités physiques et sportives en mixité.

Animation éducative et institutionnelle

Les projets d'animation éducative et institutionnelle constituent le second pilier de la Fédération. L'Ugsel développe nombre de programmes et outils clés en main à destination des enseignements scolaires et de la communauté éducative afin de mettre en place et faire vivre des activités sportives.

Pour mener à bien ces diverses missions, l'Ugsel encourage vivement les territoires à tisser une multitude de relations partenariales, notamment avec l'écosystème sportif local et les collectivités territoriales. Ce sont des collaborations qui permettent le développement de réels projets éducatifs transversaux.

Divers évènements et challenges tels que « Ma rentrée avec l'Ugsel », la SOP et la Journée nationale du sport scolaire, permettent de créer une véritable dynamique au sein des établissements scolaires.

Convaincue de la nécessité des dispositifs nationaux, l'Ugsel propose aux élèves une semaine d'activité physique quotidienne pour sensibiliser les élèves à l'importance de bouger. Cette initiative a pu concerner **135 établissements scolaires** du premier degré en 2023, réunissant un total de **22 670 élèves**. La fédération participe également à l'apprentissage des Savoirs sportifs fondamentaux, tels que l'Aisance aquatique et le Savoir Rouler à Vélo.

Un organisme de formation

Dotée de la certification Qualiopi, l'Ugsel est également un organisme de formation, 3^{ème} pilier.

Elle propose une offre de formation interdisciplinaire à destination de tous les enseignants et personnels salariés des établissements scolaires privés du premier et second degré.

Plusieurs grandes thématiques composent le catalogue de formation :

- premiers secours,
- bien être,
- 30' APQ,
- éducation à la santé par l'EPS,
- éducation à la citoyenneté,
- violence et harcèlement,
- climat scolaire...

Un nombre important de formateurs PSC a permis de former près de **65 000 élèves au PSC1 en 2023**.



L'Ugsel Vendée & la Ville de Saint-Gilles

Depuis 2014, la ville de Saint-Gilles-Croix-de-vie permet à l'Ugsel Vendée d'organiser chaque année, un **grand rassemblement sportif** réunissant jusqu'à **500 enfants de 6 à 8 ans, de 12 écoles différentes**.

L'objectif de cette journée est de faire vivre une course « **Aquathlon** » ainsi que des **ateliers sportifs** sur la plage et dans l'eau. Cette organisation nécessite une **collaboration étroite** entre les acteurs de l'Ugsel, les écoles, les services techniques municipaux et le service des sports de la Ville De la logistique en passant par l'accessibilité du lieu, la Ville et ses agents nous accompagnent gracieusement pour la mise en place du matériel et l'animation des ateliers éducatifs.

Adjoints et élus aux sports nous honorent de leur présence pour le temps final et la **remise des médailles**, suivie d'**un goûter partagé offert** par le maire et son équipe.

« *La Ville de Saint-Gilles (85) est un partenaire fidèle et solide, ce qui nous permet d'assurer chaque année un rassemblement sportif scolaire qui nous tient à cœur ; et nous permet également d'élargir nos évènements et continuer à croire en la richesse de la mutualisation de nos compétences au service de l'éducation de nos enfants* ».

Émilie THOLLÉ, Éducatrice sportive 1^{er} degré Ugsel Vendée

Courir pour la planète avec l'Ugsel Marne

Cette action valorise la pratique physique et sportive dans les **espaces naturels** de nos villes.

Début octobre, l'Ugsel Marne en partenariat avec la Ville de Reims réunit chaque année pas moins de **7 000 personnes dont 2 400 enfants** issus des écoles du réseau Ugsel de la ville.

Grâce à ce partenariat ville-Ugsel, le site du parc de champagne est utilisé pour permettre aux enfants et familles de vivre une **expérience sportive intergénérationnelle** dans un **espace naturel privilégié**.

Durant les mois qui précédent l'évènement, les services de la ville coordonnent avec l'Ugsel Marne, l'ensemble des composantes de l'organisation.

La sécurité et les accès sont des points de vigilance importants où les 2 parties mettent un point d'honneur à offrir des **prestations de qualité** au service des familles. Un conventionnement détaillé permet à l'Ugsel Marne de bénéficier d'un accompagnement municipal permanent et rassurant jusqu'à la date de l'évènement.

Côté sportif, le site est organisé pour permettre la mise en place d'un **parcours adapté selon l'âge** des enfants. 5 épreuves d'endurance sont proposées aux élèves de CP au CM2.

L'**empreinte environnementale** de l'évènement est particulièrement réfléchie. L'accès par les **mobilités douces** est privilégié et la **réduction des déchets** est une priorité. Depuis 3 ans, aucun gobelet n'est servi aux enfants. Chaque famille doit elle-même apporter un éco cup pour profiter de la restauration d'après course.

L'**association des parents d'élèves** (APEL) du réseau des écoles Ugsel de Reims participe activement aux différentes tâches d'accueil, d'installation et de restauration. Cet **engagement bénévole** des familles est un **atout majeur** dans notre organisation.

Cette manifestation totalement **gratuite pour nos familles** est possible grâce à une mise à disposition gracieuse du Parc de Champagne. Notre comité finance la sonorisation du site, la restauration d'après course et tous les petits besoins logistiques.

« *Courir pour la planète de Reims (51) est l'évènement majeur de notre saison sportive. Grâce à la ville de Reims, nous profitons d'un espace idéal pour accueillir les familles de nos écoles. Ce partenariat est un atout pour notre structure et il permet d'aborder l'organisation d'autres évènements. Nous avons accueilli le cross national Ugsel en 2019 dans le même parc de Champagne. Les échanges permanents avec les services de la ville sont un gage de confiance et nous permettent d'entrevoir sereinement nos prochaines collaborations.* »

Julien MICHELET, Directeur de l'Ugsel Marne



À l'heure où faire bouger les plus jeunes devient une affaire de santé publique, la **Fédération Française de Badminton** propose aux acteurs de l'éducation **des outils pratiques** pour faire bouger davantage les enfants.

Le badminton, premier sport pratiqué à l'école, permet une pratique mixte et inclusive

L'action de la **FFBaD** repose sur **diverses conventions nationales**, notamment avec les fédérations sportives scolaires (Usep, UNSS, Ugsel) et souhaite agir sur **trois axes clés** :

- ▶ La santé avec un livret des **30' APQ**.
- ▶ L'EPS avec des livrets permettant la mise en place de cycles badminton clé en main, pour les cycles 2 et 3.
- ▶ La transdisciplinarité avec un kit pédagogique permettant d'explorer le **badminton** dans les matières scolaires.

La FFBaD s'engage ainsi auprès des acteurs de l'éducation en proposant des supports pédagogiques, à travers le dispositif **Bad is School**.

Du contenu pour accompagner les cycles d'EPS



Les **livrets** ont été pensés pour déconstruire les à priori sur la pratique du badminton en EPS. **Pas besoin de gymnase, pas besoin de terrains tracés**, l'activité peut être mise en place dans une diversité d'espaces. **Pas besoin de savoir jouer au badminton** : les bases techniques sont expliquées simplement et des conseils de mise en œuvre sont donnés.

C'est ainsi que sont proposées de **6 à 9 situations par thématique** pouvant s'articuler afin de composer une séance. Celles-ci peuvent être **adaptées en fonction des classes et des équipements disponibles**.

La fédération, en collaboration avec ses structures territoriales, propose un **accompagnement des acteurs de l'éducation** dans la prise en main des outils. Les clubs de badminton et les comités départementaux peuvent être contactés pour collaborer (mise en place, formation des acteurs éducatifs, prêt de matériel etc.).

Les 30' APQ

La FFBaD a souhaité créer des **contenus pédagogiques à destination des enseignants et du personnel éducatif**. Il s'agit, dans un environnement interne ou proche de l'école, de proposer des **situations pratiques** utilisant le matériel scolaire du quotidien, tout en intégrant des fondamentaux propres au badminton. La raquette se transforme en cahier, le volant devient boulette de papier : les jeux mobilisent des habiletés motrices nécessaires à la pratique du badminton.

Le **livret des 30' APQ Badminton** comprend **4 fiches pratiques** pour une **mise en place à l'intérieur**, et **4 fiches pratiques en extérieur** (préau, cour d'école, parc, stade). Chaque fiche décrit une situation et donne des **astuces pour adapter ou faire évoluer l'activité**. Une **illustration** accompagne les consignes et une **vidéo** de l'activité est disponible via un QR code. Toutes les situations sont accessibles aux enfants à besoins particuliers.

La FFBaD est également impliquée dans le dispositif **2h de sport au collège**.

Un kit pédagogique transdisciplinaire

Le **Bad'School** est une **mallette pédagogique**, composée de **8 ateliers distincts**, à destination du monde scolaire primaire. Il a pour objectif de **faire parler du badminton autrement** qu'à travers l'angle sportif. Cet outil a été créé en coopération avec des enseignantes de cycle 2 et de cycle 3. Il peut être utilisé pour l'apprentissage ou faire le bilan des acquisitions de l'enfant.

Les contenus sont issus d'un travail de **co-construction avec des enseignants d'écoles élémentaires**, afin de s'adapter aux situations et besoins des élèves.

De la lecture aux calculs, de la chronologie à la création artistique, en passant par de la géographie et de la rédaction, tout est pensé pour un **apprentissage par la manipulation et le jeu**, en groupe ou classe entière.

Le **tarif d'un kit est fixé à 250 €** et peut être commandé auprès de la fédération à partir d'un bon de commande disponible sur le site de la FFBaD.

PARTAGES D'EXPÉRIENCES



Utilisation et test du kit pédagogique en classe de CM1 (26 élèves environ)

« Grâce à Bad'school, il est possible de travailler dans les différents domaines d'apprentissage tout au long de l'année en y intégrant des jeux ludiques et adaptés pour les élèves des cycles 2 et 3 avec de nombreuses possibilités.

Vous pourrez mener des séances en classe entière mais aussi en ateliers dirigés ou en autonomie selon les configurations choisies.

L'utilisation du badminton comme angle d'apprentissage est porteur et motivant pour les élèves ».

Parole d'enseignant

Mise en place des 30' APQ dans une classe de CE2 (26 élèves environ)

« La mise en place des 30' APQ cette année a déclenché de nombreuses questions parmi les enseignantes de l'école :

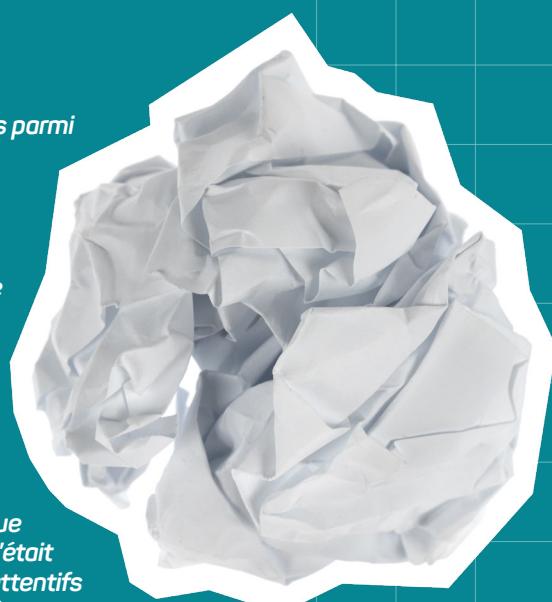
- Comment varier les activités ?
- Quels locaux utiliser ?
- Quel matériel nécessaire ?

L'activité menée avec nos élèves a démontré qu'il est possible de pratiquer une activité telle que le badminton à l'intérieur de la classe (lorsqu'il n'y a pas d'autre choix) en variant les consignes.

En ce qui concerne le matériel, le fait de faire réaliser les gestes du badminton en utilisant du matériel de substitution (cahier, boulette de papier, ballon de baudruche) nous montre que le manque de matériel n'est pas un frein à la pratique de certains sports.

Cette activité a beaucoup plu aux enfants qui ont pratiqué une activité physique totalement différente de ce qu'ils ont l'habitude de faire. Du sport dans la classe, c'était une grande première pour eux comme pour les enseignantes. Ils sont restés attentifs jusqu'à la fin des activités et ont immédiatement demandé s'il y aurait une autre séance. »

Parole d'enseignant



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL



Offrir une vraie « culture basket » tout au long du parcours scolaire.

Opération Basket École (OBE)



Depuis 2003, la Fédération Française de Basketball s'est associée au Ministère de l'Éducation nationale, au Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, à l'Usep et à l'Ugsel pour concevoir et mettre en œuvre des projets permettant de :

- ▶ Favoriser la pratique du basket à l'école.
- ▶ Créer un lien entre les écoles et les clubs.
- ▶ Équiper les écoles qui entrent dans le projet.

L'accompagnement se traduit par la mise à disposition de documents pédagogiques, une dotation en matériel, une participation aux rencontres organisées en partenariat avec l'Usep ou l'Ugsel ainsi que la possibilité d'être aidé par un club et/ou un Comité Départemental.

Mise en œuvre :

1. Chaque enseignant peut inscrire sa classe gratuitement à l'Opération Basket École via la plateforme intuitive.
2. L'école peut choisir dans une liste, un Club référent ou le Comité Départemental pour obtenir un accompagnement et planifier ensemble le cycle basket dans le calendrier scolaire.
3. Les demandes sont validées par le Club référencé, le Comité départemental puis la Fédération.
4. L'enseignant reçoit des identifiants pour accéder à tout l'univers pédagogique adapté au monde scolaire (programme, vidéos), ainsi que sa dotation de ballons.

Cibles : Classes de la maternelle au CM2.

Chiffres saison 2022-2023 : 121 971 élèves ont participé à l'Opération Basket École.

Challenge scolaire

Le Challenge scolaire est proposé par la FFBB en partenariat avec l'UNSS et l'Ugsel.

Réservé uniquement à des élèves non licenciés, ce Challenge a pour objectif de donner aux jeunes le goût de la pratique du Basket-Ball, afin qu'ils intègrent un club.

L'accompagnement se traduit par la mise en place des différentes phases de qualification par l'UNSS et/ou l'Ugsel ainsi que l'organisation, via la FFBB et ses partenaires scolaires, d'une finale nationale du Challenge. Chaque participant reçoit une dotation et des récompenses pour les vainqueurs.

Mise en œuvre :

1. Qualification pour les phases finales : les associations sportives vainqueurs de chaque académie.
2. Validation des inscriptions aux phases finales par l'UNSS sur OPUS.
3. Qualification de 12 équipes filles et 12 équipes garçons à la finale nationale.

30' APQ

Ce projet vise à faire bouger les jeunes et à favoriser le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants.

L'accompagnement se traduit par la mise à disposition d'outils pour les écoles et les équipes pédagogiques. La FFBB a ainsi créé 17 fiches de situations ludiques.

La FFBB a privilégié la simplicité dans leur présentation, des conditions matérielles peu contraignantes et la possibilité de mobiliser un nombre d'élèves variable.

- ▶ Mise à disposition des fiches sur Éduscol.

Cibles : Classes de la maternelle au CM2.

2h de sport en plus au collège

Le Basket-Ball est présent dans ce dispositif (cf. : p.11 pour le détail) en offrant une pratique originale et adaptée aux élèves ciblés, avec des activités gratuites, ouvertes à tous et complémentaires de l'EPS et de l'AS.

À noter que, d'après les retours de la DGESCO, nous savons que le dispositif attire le public féminin car à ce jour les collégiennes représentent 47% des participants.

L'accompagnement se traduit par une information aux Clubs et Comités Départementaux de l'existence du dispositif et la démarche de dépôt d'offre. Elle s'accompagne d'une communication interne sur le type de pratique à proposer dans leur offre (BaskeTonik, Basket Santé, Basket Inclusif, 3x3, Basket Multi-Plaisirs).

Mise en œuvre :

1. Inscription des établissements dans le dispositif.
2. Des créneaux de 2h de sport à planifier.
3. Dépôt d'offre des Clubs ou Comités Départementaux.
4. Acceptation de l'offre par l'établissement et signature de la convention.



PARTAGES D'EXPÉRIENCES

Basket École

« Plus de 6 000 enfants ont déjà pu bénéficier des OBE organisées par 42 clubs de notre territoire de Loire Atlantique depuis le début de saison.

Pour mener à bien ces missions, nous avons la chance d'avoir à notre disposition un Conseiller Territorial dont l'une des missions est le développement des OBE. Nous nous sommes dotés également de paniers de basket qui peuvent être installés sur des supports (poteaux) pour ceux qui en auraient besoin et cela permet de proposer notre activité basket à moindre coût.

Dans le but de favoriser le recrutement en club d'un maximum d'enfants ayant participé aux OBE, la Commission a proposé en cette fin de saison, et à l'issue des OBE, une opération « portes ouvertes en clubs » dénommée « Printemps du Basket » avec une petite dotation du Comité destinée aux enfants présents.

Dans ce cadre, un challenge du plus grand nombre de licences « contact » établies à l'occasion de ces « portes ouvertes en club » est organisé afin de récompenser les 3 clubs les plus engagés dans la démarche. Les 3 premiers clubs sont récompensés par trois bons d'achat.

Il a été aussi décidé de mettre en place des animations Basket auprès des scolaires : profitant des installations mises en place pour la Fête annuelle du Mini Basket qui se déroulent au Stade de la Beaujoire grâce à la mise à disposition de l'espace par Nantes Métropole, nous proposons alternativement à l'Usep et à l'Ugsel une Fête annuelle du Basket scolaire. »

Franck JOUNIER,
Président du Comité de Basket de Loire Atlantique (44)

Comité Départemental 44 Commune de Joué sur Erdre

1 classe de CE1 et 1 classe de CE2 ont participé à 6 séances chacune avec l'école Saint-Louis de Gonzague.

Club des Gazelles Blinoises Commune de Blain

Les 2 classes de CE1 ont eu 5 séances - École Saint-Laurent.
Le club est également intervenu sur 2 autres classes à l'école Anatole France (x2 classes de CM1).

Club de Erdre B.C. Commune de La Chapelle sur Erdre

Durant cette saison, le club de Erdre BC termine à la 1^{ère} place concernant les enfants inscrits à l'opération « Basket École ». Ce tournoi a rassemblé 230 enfants.

2h de sports en plus au collège

Dans le cadre du dispositif des « 2h de sports en plus au collège », le Comité Départemental de Seine et Marne propose ses services au collège Jean de la Fontaine de la commune du Mée sur Seine.

Après inscription sur la plateforme et signature de la convention, un salarié du Comité Départemental intervient en proposant des séances spécifiques de type « loisir » centrées sur des exercices ludiques et des jeux.

Le groupe est composé de 19 élèves (6 filles et 13 garçons).

« Avant de commencer j'avais une légère appréhension par rapport au public mais finalement, la notion de plaisir est le plus important et tout s'est bien passé.

Au départ j'avais un petit groupe avec seulement 8 élèves et au fur et à mesure les jeunes inscrits viennent de plus en plus, car ils s'amusent, on s'amuse, et du coup ça se passe bien et leur donne envie de revenir »

As-tu un conseil à donner aux autres futurs intervenants de ce dispositif ?

« Mettez vraiment en avant l'aspect ludique, la recherche du plaisir avant tout pour les enfants car c'est vraiment ce qui les attire et les anime »

Bryan BATJAMA, Salarié du Comité de Basket de Seine et Marne (77) et animateur Basket Santé





Le football investit le milieu scolaire depuis plusieurs années. La FFF, en poursuivant l'objectif de faire découvrir le football et le futsal au plus grand nombre, a mis en place une organisation et des moyens pour contribuer à une éducation nationale de notre jeunesse.

Une **politique technique du football à l'école** a été pensée et déployée par la **Direction Technique Nationale**, permettant la pratique de l'élève footballeur dans son parcours scolaire, en complément de la pratique en club.

Cette politique s'appuie sur une **convention nationale** en partenariat avec l'Éducation nationale et les Fédérations Sportives Scolaires déclinée localement.

Des **concours** sont mis en place sur 3 niveaux : **écoles primaires** (concours Foot à l'école), **collèges** (concours Foot for School) et **lycées** (concours Quinzaine du Foot), poursuivant un double objectif :

► **Pratique du football ou du futsal** : 12 séances axées sur le développement de compétences motrices, techniques, tactiques, et la transmission des valeurs prônées par la FFF.

► **Production culturelle, artistique, pédagogique**.

Ces concours encouragent l'intégration du **projet sportif dans le cursus scolaire**, lié à des disciplines académiques. Le dispositif des Sections Sportives Scolaires, qui vise à **développer l'excellence des élèves** est très dynamique sur le territoire en collège et lycée.

Un contenu spécifique football à l'école, avec des jeux aménagés, une situation de référence et des ateliers sont mis à disposition de l'enseignant.

Les **collectivités territoriales** interviennent en mettant à disposition les infrastructures nécessaires à la pratique du football.



Concours foot à l'école

Chaque année, **4 500 classes** participent, représentant plus de **2 000 écoles**.

100% des territoires de France métropolitaine et d'Outre-mer ont plusieurs écoles participantes.

Sur l'ensemble du territoire, en moyenne, **10%** des écoles participent à ce concours chaque saison.

700 collèges se sont engagés dans l'opération **FOOTBALL FOR SCHOOLS** en **2023**.

115 lycées ont rendu une production pour le **concours QUINZAINE du FOOT**.

Kit pédagogique et dotation

Toute école ayant participé au concours recevra une **dotation** comprenant des **kits pédagogiques** : ballons, chasubles, plots, buts pliables et des kits arbitrages. Elles sont conçues pour encourager la participation, récompenser les efforts et promouvoir les valeurs du sport au sein de la communauté éducative.

Formation des enseignants

Échelle nationale

► Le **projet MAGISTÈRE**, disponible dès la rentrée 2024/2025, est destiné aux enseignants volontaires souhaitant se familiariser avec la pratique du football.

► Le **Programme National de Formation** rassemble tous les deux ans les représentants nationaux et territoriaux de l'Éducation nationale, Usep, UNSS, Ugsel et FFF. Il permet d'**approfondir les connaissances pédagogiques** et de s'approprier les techniques d'apprentissages les plus adaptées.

Échelle locale

Les **formations locales** visent à **renforcer les compétences techniques et pédagogiques** des enseignants et intervenants, en s'adaptant aux réalités de terrain.

PARTAGES D'EXPÉRIENCES

Le District Mosellan de Football

En 2022, le District Mosellan de Foot a fêté les 30 ans du Football à l'École dans le 57. Dès l'origine, la convention quadripartite a été signée (Département / Usep / EN et District) afin de garantir le financement et la pérennité des actions.

Les séances sont menées à la fois par des professionnels (CTD, ETAPS), des bénévoles diplômés et agréés ou par des enseignants (2/3 des interventions). Les plateaux sportifs des écoles sont mis à contribution ainsi que les installations sportives municipales situées à proximité des écoles.

La journée départementale (16 à 20 classes) constitue tous les ans le point d'orgue du partenariat afin de réunir les écoliers Mosellans.

Journée type des élèves lors de la journée départementale : matchs, ateliers éducatifs et sportifs, conférence de presse avec les acteurs de la famille du football (Joueuses, Joueurs, Éducatrices, Éducateurs, Dirigeant(s) et Arbitres).

À noter que le club professionnel du département, le FC METZ, s'investit dans l'opération aux côtés du DMF en faisant des interventions dans les écoles et en permettant à des classes de fouler des installations professionnelles lors du « Challenge Grenat » (visite du stade).

« J'ai l'immense plaisir de participer à la création et au développement de l'opération « Foot à l'école » dès 1992. Je ne reviendrais pas sur la belle réussite de l'opération. Par contre, il me semble important de rappeler les principaux objectifs de cette magnifique opération :

- Contribuer au bien-être de notre jeunesse par la pratique sportive (goût de l'effort, plaisir de se bouger, lutte contre l'addiction aux écrans...)

- Transmettre les valeurs prônées par la FFF : Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité.

- Inculquer les valeurs éducatives et citoyennes du football.

Bref ! « Prendre un enfant par la main et l'emmener à demain ». Avec nos partenaires (Département de la Moselle, Éducation nationale, Usep...) nous avons, jour après jour, beaucoup progressé dans différents domaines (structuration, dotation matérielle, pédagogie, formation des enseignants et des intervenants...) même s'il nous faut encore apporter des améliorations dans ces domaines.

Il nous faut surtout, à présent, mettre en place ou améliorer les infrastructures nécessaires au développement du sport scolaire et du football en milieu scolaire en particulier (création de mini-terrains, de terrains de foot à 5 à proximité des écoles afin de limiter les déplacements toujours gourmands en termes de temps, de finances et de ... CO₂).

Seuls certains financeurs (état, collectivités territoriales, mécènes...) peuvent nous aider à créer ces espaces nécessaires à l'amélioration et au développement de la pratique sportive en milieu scolaire. Qu'ils en soient d'avance remerciés !

Roger LAGRANGE,
Membre du Comité de Direction du District Mosellan de Football
et Président de la Commission Foot à l'école élémentaire



Le District de l'Ariège de Football

« Le foot en milieu scolaire reste un des projets prioritaires de notre département ; depuis 4 saisons nous avons pu développer le dispositif « Foot à l'école » ce qui nous a permis d'avoir un lien plus étroit avec le corps enseignant.

Avec un de nos fidèles partenaires l'Usep 09, nous planifions en fin de saison les futures rencontres sportives par secteur qui viennent se rajouter au planning initial. En effet, elles ont pour but de réinvestir les apprentissages réalisés lors du cycle sportif mais aussi de pouvoir élargir notre réseau via la Fédération du Handisport qui reste un moment d'inclusion pour tous et toutes.

Pour toutes nos rencontres sportives, les élèves apprennent un flashmob EURO 2024 faisant appel à la langue des signes et un atelier culturel mettant en lumière nos deux grands événements de l'année 2024 les JO et l'EURO ».

David BÉRET, Conseiller Technique Départemental en charge du Développement et Animation des Pratiques dans le District de l'Ariège

Les pratiques handball scolaire

Le **Handball** constitue un important vecteur à caractère **éducatif** qui s'inscrit pleinement dans les programmes proposés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Le **plan éducation** de la FFHandball en direction des scolaires et les valeurs qu'elle véhicule s'inscrivent pleinement en cohérence avec les objectifs de l'École de la Confiance.

Le handball possède de réels atouts : **jouer pour ses partenaires et contre ses adversaires** (qui sont aussi des partenaires de jeu !), c'est mettre en avant le collectif au sein duquel chaque individu aura sa carte à jouer.

Les **valeurs du handball** : solidarité, responsabilité et engagement, sont certainement ses meilleures ambassadrices.

C'est une pratique sportive qui permet également, au travers du jeu, de faire naître le **désir d'engagement**, notamment dans un parcours de (futur) citoyen. L'éducation est un temps qui se partage entre l'école (temps scolaire), les structures de loisirs des collectivités (temps périscolaire) et le club (temps extrascolaire).

La FFHandball propose des **pratiques et aménagements** de pratiques adaptés aux attentes des programmes scolaires. Ces pratiques sont différencierées selon le niveau scolaire et universitaire d'un élève ou d'un étudiant.



Des **fiches activités 30' APQ handball** ont été conçues et mises à disposition des clubs et des professeurs afin qu'ils puissent s'approprier l'activité handball.

Nous accompagnons également nos structures dans le déploiement des **2h de sport au collège** en proposant des **webinaires** et des **outils pédagogiques**.

Un **guide** à destination des structures de handball autour du **monde scolaire** a également été créé par la FFHandball afin de les aider à mieux cerner le fonctionnement du monde éducatif et les différents dispositifs mis en place par la fédération.

Kit pédagogique

La FFHandball a créé un centre de ressources fédéral, où nos structures, ainsi que les personnels du monde scolaire, peuvent accéder à des fiches séances de handball, ainsi que des ressources ou des modèles de conventions.

Pour prolonger la pratique du handball en dehors de l'EPS obligatoire, les clubs ont tout intérêt à travailler avec les associations sportives des fédérations sportives scolaires (UNSS, Usep, Ugsel, FFSU).

Le Plan « Judo école »

Présentation du dispositif phare

Depuis 2022, France Judo est engagée, aux côtés des **ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**, dans le développement du judo en milieu scolaire à travers le Plan « Judo école » qui constitue l'une des priorités de France Judo.

France Judo **accompagne les clubs pour investir les écoles** pour **mettre en œuvre des cycles d'apprentissage** du judo. Il s'agit de créer des partenariats vertueux avec les établissements scolaires, afin d'**accompagner les équipes éducatives** pour les enseignements d'EPS et les 30' APQ.

L'objectif est de **lutter contre la sédentarité** par la pratique et la découverte à des milliers d'enfants d'une discipline olympique. Ces actions sont à destination des **élèves des écoles maternelles, élémentaires et des collèges**, publics comme privés, de l'ensemble du territoire national.

Après avoir signé une convention avec l'Éducation nationale et l'école, les clubs sportifs locaux peuvent proposer des cycles dont les modalités et contenus pédagogiques sont co-construits avec l'école et l'enseignant. Ceux-ci peuvent

s'inscrire dans la durée, proposant **7 à 8 séances** sans interruption pour proposer un **apprentissage approfondi** de la discipline, **encadré par un professionnel diplômé d'État**.

Ces cycles sont le fruit d'une **collaboration étroite** entre l'association locale et l'établissement scolaire. Les collectivités territoriales peuvent prendre part au projet, notamment par le biais de subventions.

Les **licences France Judo** des élèves des classes participant au programme peuvent être **prises en charge** par le club dans le cadre de la campagne AnS des Projets Sportifs Fédéraux, sous réserve d'accord de la part de l'équipe enseignante et des parents d'élèves. Un **judogi** et une **ceinture blanche** peuvent être **mis à disposition** des élèves pour le cycle de séances.

À l'issue du cycle, les enfants peuvent **découvrir le judo en club** lors de séances d'entraînement, de **stages pendant les vacances scolaires** ou encore à l'occasion d'une **animation** où ils peuvent montrer à leurs parents ceux qu'ils ont appris pendant le cycle de séances.

Ils peuvent se voir proposer une **continuité de la pratique dans un club affilié**.

En 2023, France Judo a lancé son **Guide du Judo à l'école** pour accompagner les clubs et les enseignants dans le programme.



Le Plan 1 000 DOJOS

Lancé en 2023, le **Plan 1 000 dojos** poursuit l'objectif de développer **1 000 dojos solidaires, éducatifs et alternatifs** à travers le territoire en réhabilitant des locaux vacants et y installant une association ou un tiers-lieu socio-sportifs.

Les **bailleurs sociaux et collectivités territoriales** sont ainsi sollicités pour identifier des **locaux vacants** susceptibles d'être éligibles au projet, prioritairement dans les **quartiers prioritaires et zones blanches**.

Ces espaces sont mis à disposition de façon **permanente et gracieuse**. Les travaux de rénovation sont ensuite assurés par le prestataire et partenaire de la Fédération française de judo.

La FFR a pour objectif de **partager l'enseignement et la pratique du rugby** au plus grand nombre, pratiqué dans le milieu scolaire depuis de nombreuses années par l'intermédiaire de ses organes déconcentrés.

Écol'Ovale

Le plan « **Ecol'Ovale** », co-construit avec l'**ensemble des acteurs du sport scolaire**, articule les actions locales en milieu scolaire, les rend cohérentes et en assure un déploiement de l'école maternelle à l'université et même au-delà.

Les **différentes formes de pratique du rugby** permettent une **adaptation aux attentes et caractéristiques** des élèves, de l'école et du professeur, et **participent à la construction** des pratiquants sur :

- ▶ **le plan affectif,**
- ▶ **le plan perceptif,**
- ▶ **le plan moteur,**
- ▶ **le plan social.**

La mise en œuvre

Écoles publiques :

Le **club et le comité départemental** proposent de concert un **cycle rugby à l'école**, qui se charge de rédiger un **projet pédagogique** avec l'appui du club et du conseiller pédagogique de circonscription.

L'inspecteur académique validera le projet et délivrera l'agrément à l'éducateur qui interviendra. L'Usep organise les **rencontres inter écoles** et les **formations** avec l'appui, le cas échéant, des **équipements techniques** locales.

Écoles privées :

Le **club et le comité départemental** proposent de concert un **cycle rugby** à l'école qui pourra autoriser l'activité et co-construire le cycle avec les acteurs. L'Ugsel organise les **animations pédagogiques** et les **formations** avec le même appui technique local, et peut **prêter du matériel**.

Le binôme **professeur-éducateur** collabore au fil des séances, l'éducateur accompagne le professeur vers l'**autonomie** en fin de cycle pour l'encadrement des élèves sur l'activité.

La formation des ETAPS des professeurs des écoles et des enseignants d'EPS

Le Comité Départemental (ETAPS & professeurs des écoles) ou la Ligue Régionale (enseignants d'EPS) peuvent organiser un **stage de formation**.

Ils ont pour objectifs d'**accompagner la montée en compétence** pour **maîtriser les principes fondamentaux** de l'activité, choisir la forme de pratique adaptée et utiliser le rugby comme support de l'EPS.

La fédération apporte aux écoles une **aide technique et pédagogique** via l'envoi d'un **kit pédagogique**. Différents **stages**, construits en lien avec les acteurs spécifiques, sont déployés pour les écoles, collèges et lycées publics et privés.

Le rugby est né dans une école. Son développement à travers le monde est fondé sur les **valeurs éducatives** qu'il porte, au bénéfice de l'**épanouissement** de la personne dans sa complétude, sur le plan **physique, moral, citoyen**.

Ces valeurs s'inscrivent pleinement dans celles portées par l'École de la République avec les **enjeux sociétaux** pris en compte dans :

- ▶ **le renforcement des principes de la République et des valeurs sportives,**
- ▶ **l'accès à la pratique pour tous,**
- ▶ **l'égalité « filles-garçons » et la mixité,**
- ▶ **la préservation de la santé,**
- ▶ **la lutte contre le harcèlement scolaire,**
- ▶ **l'engagement associatif et la responsabilisation des jeunes.**

« **Écol'Ovale** » a pour ambition de mettre en place un **écosystème partenarial** propice au **développement global** de la personne, avec la **pratique du rugby**.

Il s'agit de permettre la participation du rugby à chacune des étapes éducatives, de l'école primaire à l'enseignement secondaire et supérieur, de l'apprentissage à la formation professionnelle, de l'enseignement au sport scolaire aux activités périscolaires.

Le rugby est considéré comme un support d'enseignement pertinent pour **atteindre les objectifs éducatifs et pédagogiques** que visent l'École.

Sa diversité permet son accès et son utilisation pédagogique en direction de tous les publics et en vue de finalités formatives variées au sein de la société.

Sébastien CARREZ, Vice-Président délégué à la Territorialité.

PARTAGES D'EXPÉRIENCES

« Ce projet nous a permis d'articuler les actions locales en milieu scolaire, de les rendre cohérentes les unes avec les autres quand, avant, elles étaient les unes à côté des autres. C'est ça pour moi Écol'Ovale : une méthode pour articuler ces actions, tout au long du parcours éducatif, de la maternelle à l'université. On a réussi ces dernières années à aider le club de rugby à s'adresser au partenaire éducatif, à lui donner des outils qui lui permettent de comprendre comment le milieu scolaire fonctionne et les règles à respecter pour y intervenir. C'est une co-construction entre ces deux entités. »

Olivier LIÈVREMONT, DTN

Mise en place d'un cycle en primaire

Professeure des écoles
à Gisors (27)

La dynamique est née de la présence d'un **ETAPS** menant un cycle rugby précédemment, et utilisant le levier de la **coupe du monde 2019** pour mettre un place **un cycle rugby dans l'école**, en lien avec les autres matières générales dans une logique d'**interdisciplinarité**.

Le trinôme constitué avec l'ETAPS et le club a permis de mieux appréhender la discipline en modifiant la perception du rugby, sortant de l'image télévisuelle notamment. De même, les différentes formes de pratique permettent de véritablement **s'adapter aux installations disponibles** pour la mise en œuvre de l'activité.

Le trinôme permet également de **construire le cycle en s'adaptant aux élèves**, tout en favorisant **l'interaction et l'émulation** entre les élèves avec la mise en œuvre d'une **rencontre inter-écoles** en fin de cycle. Il est important de préciser que le club local n'intervient pas au sein de l'école, mais agit comme **partenaire et support** pour cette rencontre de fin de cycle.

Après la première année de déploiement, le cycle s'est pérennisé avec la volonté d'élargir les classes cibles, afin d'avoir une évolution dans la pratique et aboutir à la pratique du rugby (à plaquer et/ou à contact aménagé et/ou à toucher).

À noter que, dans le cadre des **30' APQ**, la cours de récréation peut s'intégrer au démarrage de l'intervention par la mise à disposition de petit matériel et en supprimant le contact. Les seuls freins étant la logistique avec un temps de récréation restreint, il est donc nécessaire de disposer rapidement le matériel et l'espace de jeu.

Activité rugby au collège

Enseignant d'EPS
à L'Île Saint Denis (93)

L'activité rugby est **facile à mettre en œuvre** même sans la présence d'un club sur le territoire et même sans être spécialiste de la discipline.

En premier lieu, **les valeurs de respect, de solidarité et de vivre-ensemble** permettent d'entrer dans l'activité avec un public pouvant être éloigné de cette pratique.

Par ailleurs, l'enseignant d'**EPS** peut s'appuyer sur les formes de **pratiques différentes**, et notamment le toucher + 2 secondes ou rugby à 5, pour mettre en place très facilement des situations en début de cycle, puis en faisant évoluer les séances en y intégrant des éléments spécifiques.

De même, ces différentes formes de pratiques **facilitent l'accès à la pratique** auprès des adolescents en supprimant la notion de contact, favorisant dans le même temps la **pratique mixte**.

L'**interdisciplinarité** est également un levier intéressant pour **construire une dynamique** autour du rugby comme :

- l'analyse statistique par les mathématiques,
- la réalisation de support artistique...

Enfin, dans la logique de **créer des passerelles** entre l'**EPS** et la pratique fédérale, les clubs peuvent intervenir via l'**Association Sportive de l'établissement**, après l'accord du chef d'établissement.

Le programme De la Cour au Court

Ce programme, coconstruit avec l'**Éducation nationale et labelisé IMPACT 2024**, a pour but de faire découvrir aux élèves du 1^{er} degré les **bienfaits et apports du tennis** via une **pratique inclusive et ludique**.

Le dispositif repose sur 3 leviers :

- 1. La mise à disposition gratuite de ressources pédagogiques et « clé en main »** à l'attention des professeurs des écoles.
- 2. L'utilisation du tennis comme outil pédagogique** pendant le temps scolaire en tant qu'APS et support aux apprentissages transversaux.
- 3. Le développement d'une pratique autonome** pendant la récréation.

Le professeur des écoles peut mettre en place le programme en toute autonomie. S'il sollicite l'aide d'un enseignant DE JEPS Tennis auprès du club FFT de proximité, une convention devra être signée entre l'établissement scolaire et le club pour établir les modalités collaboratives.

Pour consulter les contenus pédagogiques De la Cour au Court, il suffit de se rendre sur la plateforme en ligne dédiée, ouverte au grand public (cf. : ressources QR Code).

Grâce à ses jeux de raquette ou de motricité inclusifs d'une durée de 5 à 8 minutes, le programme De la Cour au Court est particulièrement adapté pour **soutenir le dispositif national « 30' APQ »**.



Les Rencontres Sportives Associatives Olympiques - Tennis

Coconstruit avec l'**Usep** à destination des **élèves du 1^{er} degré**, le **dispositif RSAO Tennis** est le prolongement du programme De la Cour au Court sur le temps périscolaire.

Ce dispositif repose sur les **5 piliers usepiens** que sont **le projet partagé** (conçu par l'enfant, pour l'enfant, pour la famille), **une pratique pour tous**, **une continuité dans le temps**, **une pratique complémentaire de l'EPS**, et **un espace-temps d'échanges et d'expression**. Le livret **pédagogique RSAO Tennis** est consultable en ligne sur le Guide du Dirigeant FFT.

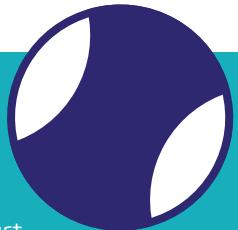
ShorTennis

Créé en collaboration avec l'**UNSS** à destination des **collégiens et lycéens**, le **programme ShorTennis** tient compte des objectifs de l'**EPS**, des attentes des élèves (tous niveaux) et des contraintes structurelles des établissements scolaires. Ce dispositif propose des **situations de jeu ludiques** fondées sur le tennis évolutif et des **rencontres par équipes mixtes** ou mixant élèves valides et en situation de handicap. Le ShorTennis se joue sur un espace de 6 x 12 mètres, en intérieur comme en extérieur, avec un matériel adapté disponible à la vente sous forme de kit sur le site web **Proshop FFT** (prix du kit : 659 €).

Toutes les informations pratiques et contenus pédagogiques sont en ligne sur le **Guide du Dirigeant FFT**.

Le programme ShorTennis est particulièrement indiqué pour **répondre aux attentes des publics cibles** du dispositif national « **2 heures de sport au collège** ».

Les kits pédagogiques



Le kit de matériel De la Cour au Court est adapté aux élèves de 3 à 10 ans et se compose de :

- ▶ **1 sac à roulettes (72 litres)**,
- ▶ **4 lignes jaunes de démarcation au sol**,
- ▶ **6 ballons paille blancs**,
- ▶ **16 raquettes mini-tennis**,
- ▶ **8 raquettes de 19 pouces**,
- ▶ **3 lots de 6 balles mousse**.

Pour le récupérer gratuitement, l'établissement scolaire doit simplement contacter le Comité départemental de tennis FFT correspondant à sa localisation géographique.

■ PARTAGES ○ D'EXPÉRIENCES

L'école primaire de Kergroës, Moëlan-sur-Mer (29)

Nombre d'élèves impactés en 2021, année de lancement du dispositif dans l'établissement : 50 élèves de MS et GS.

« Afin de rassurer les professeurs des écoles, il suffit qu'ils regardent les enfants évoluer sur les vidéos pédagogiques De la Cour au Court pour comprendre qu'ils n'ont pas besoin d'avoir de prérequis en tennis pour pouvoir mettre en place le dispositif. Quelle que soit la manière de tenir la raquette, l'enfant se retrouve en réussite grâce au programme De la Cour au Court. »

Jérôme HALLE,
Directeur de l'école primaire de Kergroës

Le Groupe scolaire Le Marteroy, Vesoul (70)

Nombre d'élèves impactés en 2022, année de lancement du dispositif dans l'établissement : 60 élèves de CP et CE1.

« Je trouve que les élèves ne font pas assez d'activités physiques et sportives en général et sont de plus en plus souvent en léger surpoids. Cela me questionne vraiment. Il est donc important de mettre l'accent aujourd'hui sur le sport à l'école avec une approche collective, comme le propose d'ailleurs le programme De la Cour au Court, pour inculquer le vivre-ensemble aux futurs citoyens de demain (entraide, soutien, encouragement, tolérance, respect des règles et de l'arbitre...). »

Audrey KOLOSZAR,
Professeur des écoles au sein du groupe scolaire Le Marteroy

Action de formation continue de la DSDEN du Finistère (29) depuis 2021

« Lorsque nous avons pris connaissance du dispositif De la Cour au Court en 2020, nous avons décidé que la circonscription de Quimper Est servirait d'expérimentation formative dès 2021 en prévision d'un futur déploiement académique. Nous avons ainsi proposé aux enseignants de cycle 1 de s'inscrire à une formation de 3 heures sur leur temps de formation continue. À l'issue de celle-ci, les professeurs des écoles, même sans connaissance préalable du tennis, ont tous mis en place dans leur établissement respectif une séquence De la Cour au Court, que ce soit en Petite, Moyenne ou Grande Section de maternelle, et ce en toute autonomie (sans intervenant extérieur). Ils se sont assez facilement approprié les situations pédagogiques car celles-ci s'inspirent des jeux typiques de cour de récréation avec juste une petite coloration Tennis. »

Olivier TETARD,
Conseiller technique DASEN du Finistère



Le dispositif « 1 école/1 table »

Initié en 2021, ce dispositif contribue à la performance sociale du programme fédéral pour un **Ping Citoyen**.

Il permet d'équiper les cours d'écoles d'une table de tennis de table (fixée au sol dans la cour).

En partenariat avec les fédérations scolaires Usep, Ugsel et UNSS, la FFTT décline ce dispositif de plusieurs manières et permet l'**obtention de la table à tarif très préférentiel** grâce à divers partenaires dont **Cornilleau**.

1. Les écoles primaires affiliées à l'Usep ou Ugsel candidatent en répondant à un formulaire en ligne visant à identifier les écoles les plus motivées (30' APQ, projet pédagogique sport, contact ou proximité d'un club de tennis de table...).

Les plus de **200 lauréats** par an sont répartis de manière équitable entre les **zones rurales et urbaines**, les écoles voulant mettre en place du tennis de table ou renforcer un partenariat local existant étant privilégiées.

2. Les collèges affiliés à l'UNSS ou à l'Ugsel et ayant une association sportive candidatent en février auprès de leur fédération scolaire et **2 tables par région** sont réparties chaque année.

3. Les collectivités peuvent directement candidater auprès de la **Fédération** pour équiper une ou plusieurs **écoles primaires de leur commune**.

Elles sont orientées vers un dépôt de dossier du dispositif « cour d'école active et sportive » pour acheter la table à **tarif préférentiel** et réaliser un design actif spécifique autour de la table.

Dans les 3 cas, la **Fédération** complète la dotation de la table avec du **matériel adapté** (balles d'extérieur et raquettes incassables) et un **guide pédagogique** permettant aux élèves de pratiquer seuls ou aux enseignants/animateurs périscolaires de proposer l'activité.

Enfin, tous les établissements scolaires concernés par le dispositif sont invités à participer lors de la **SOP au challenge des récréations**. Ce challenge vise à faire jouer un maximum d'élèves sur la table lors de la semaine et comptabiliser les échanges réalisés au cours de la semaine. Ce « challenge des récréations » est également doté en matériel pédagogique pour les écoles les plus actives.

Éléments clés du dispositif

Cible : Écoles primaires (Prioritairement affiliées à l'Usep ou l'Ugsel).

Objectifs : Lutter contre la sédentarité des jeunes pour contribuer aux 30' APQ à l'école. **Installer du mobilier sportif** dans la cour d'école pour **favoriser la pratique sportive**.

Modalités de mise en œuvre :

- Candidature des écoles entre septembre et novembre via un formulaire en ligne envoyé par les fédérations scolaires et la FFTT.
- Sélection des écoles avec des critères spécifiques par des commissions mixtes locales ou nationales.
- Attribution des lauréats en janvier.
- Livraison des tables dans les écoles et dotation FFTT d'un kit pédagogique et matériel en mars.

Aspects financiers

L'école lauréate a un **reste à charge de 250 €** pour la table (valeur neuve 1 200 €), que la collectivité prend parfois en charge, tout comme les frais techniques d'installation de la table dans la cour de l'école.

Pour les **collèges**, le coût de la table est de **720 €**.

Dans le cas d'une **collectivité**, la base est aussi de **720 €** mais cela dépend d'une prise en charge éventuelle dans le cadre de l'appel à projet « cour d'école active et sportive ».

La Fédération accompagne les lauréats avec un **kit matériel (50 €)** et un **kit pédagogique pour jouer et faire jouer**.

Points de vigilance :

Les écoles affiliées aux fédérations scolaires doivent vérifier la réception du formulaire de candidature fin septembre ou fin janvier envoyé par les délégations Usep, Ugsel ou UNSS !

1 chance sur 5
depuis 3 ans
d'obtenir une table !



■ PARTAGES ○ D'EXPÉRIENCES



« La livraison de cette belle table fixe a permis de créer un espace jeu supplémentaire dans la cour de l'école. »

Christophe JUMEL, Directeur d'école

L'école élémentaire de Bréal-sous-Montfort (35)

« La livraison de cette belle table fixe a permis de créer un espace jeu supplémentaire dans la cour de l'école. Nous mettons à disposition des élèves balles et raquettes.

La table est utilisée à quasiment toutes les récréations. Cela permet de faire découvrir une autre activité aux élèves et enseignants, et nous en sommes ravis.

Nous allons à nouveau nous inscrire au Challenge des récréations cette année car notre école est labellisée génération 2024. »

Christophe JUMEL,
Directeur de l'école élémentaire de Bréal-sous-Montfort (35)

L'école de Pluherlin (56)

« Nous faisons bon usage de notre table que nous sommes si contents d'avoir gagné via la FFTT. Elle est très fréquemment utilisée en récréation et fait l'objet d'un cycle d'EPS avec les élèves une fois par an.

La prochaine étape que nous espérons est la collaboration avec le club TT de Questembert.

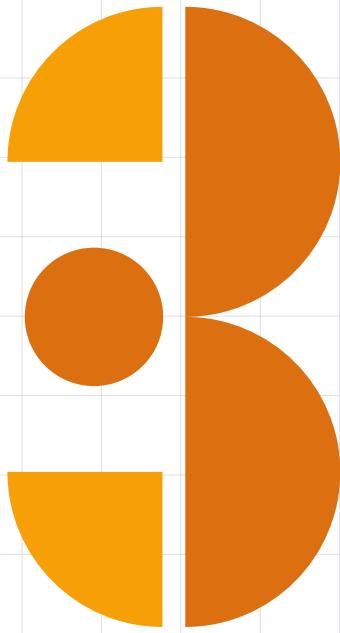
Nous nous sommes bien inscrits au Challenge des récréations qui se déroulera début avril pendant la SÖP. Merci pour ces 2 belles initiatives. »

Magali CLOZEL,
Enseignante de l'école de Pluherlin (56)

L'école Saint-François à La Côte-Saint-André (38)

« Nous avons installé la table de tennis de table dans la cour de récréation. De ce fait, elle est utilisée dès le temps de la garderie du matin par les élèves du CP au CM2. Nous mesurons les progrès de chacun, au fur et à mesure des jours qui passent. Lors des temps de récréation, les élèves ont la possibilité de jouer au tennis de table, selon l'organisation mise en place, afin que toutes les classes puissent en bénéficier. Cela a suscité l'envie des enseignants de CE2 et de CM2 de faire venir un intervenant du comité de l'Isère pour un cycle tennis de table sur cette fin d'année. Nous sommes très heureux de constater que lors des « jeux libres », les élèves patientent facilement, se félicitent, s'encouragent dans un bon esprit sportif ! Au vu du nombre d'élèves, nous avions participé au challenge des récréations afin d'espérer obtenir une 2^{ème} table, qui serait largement mise à profit. »

Lionel GEORGY,
Directeur de l'école Saint-François à La Côte-Saint-André (38)



LES SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT POUR DES COURS D'ÉCOLES ACTIVES ET SPORTIVES

Si l'enseignement de l'EPS se réalise principalement au sein des équipements sportifs municipaux, les cours d'écoles restent l'espace privilégié de l'expression corporelle des élèves.

En cela, elles constituent le lieu idoine d'implantation d'aménagements à vocation sportive, pouvant d'une part être supports de la mise en application des programmes nationaux et, d'autre part, participant ainsi à faire entrer la pratique d'une activité physique dans les habitudes des enfants.

En 2024, l'Agence nationale du Sport étend son action dans son nouveau Plan 5 000 équipements - Génération 2024 et entend enrichir les conditions de l'activité physique et sportive des scolaires. En apportant ce soutien, l'AnS ouvre la voie vers de nouveaux moyens d'aménagement des cours d'écoles pour les collectivités. Les aménageurs se sont également saisis de l'enjeu afin de faire évoluer leur offre et proposer des équipements et solutions de design actifs.

Documentation, note de cadrage, renseignements...

Retrouvez toutes les ressources nécessaires [en cliquant sur l'icône](#) :

Faisant suite aux deux années de déploiement du **plan 5 000 terrains de sports** qui a connu un grand succès et visait à soutenir l'investissement en faveur des équipements de proximité, l'Agence nationale du Sport pilote pour les 3 prochaines années le **plan 5 000 équipements - Génération 2024**.

Décliné en **3 axes**, ce sont ainsi **300 M€** qui seront mobilisés sur la période 2024-2026 en faveur des **équipements sportifs** s'inscrivant dans la continuité des politiques publiques destinées à **développer les activités physiques et sportives du public scolaire** en priorité.

Si deux axes sont dédiés au soutien en faveur des **équipements sportifs** bâtis de proximité ou structurants, dans la continuité des orientations « traditionnelles » de l'Agence nationale du Sport, la grande nouveauté réside dans l'axe dédié aux **cours d'écoles actives et sportives**, qui vise à soutenir la création d'équipements sportifs de proximité au sein des cours d'école, l'aménagement de cours par du design actif et l'acquisition d'équipements ou de matériels sportifs neufs dont le coût unitaire est supérieur à 500 €.

Dans sa philosophie, l'objectif est de **financer des équipements et du matériel sportif** favorisant la pratique d'une activité physique et sportive quotidienne adaptée à chaque établissement et favorisant la mixité d'usage.

Pour ce faire, **2,5 M€** sont fléchés et répartis territorialement, alloués aux Délégués territoriaux de l'Agence après examen en Conférence des Financeurs du Sport, visant le financement de projets d'aménagements de cours d'école primaires, secondaires et au sein d'université.

Sont éligibles :

- › Les collectivités territoriales et leurs groupements.
- › Les établissements et services médico-sociaux (ESMS) disposant d'une association sportive affiliée à une fédération.
- › Les universités publiques.

Les équipements éligibles doivent être à vocation sportive, par exemple (liste non limitative) :

- › Les équipements sportifs de proximité.
- › Modules ou espaces de fitness, d'équilibre, de grimpe.
- › Vélos elliptiques, à bras, couchés.
- › Barres parallèles, poutres...
- › Blocs et panneaux d'escalade, ou filets.
- › Kits mobiles de découverte d'un sport.
- › Bancs actifs.
- › Trampolines.
- › Arbres à basket.
- › Tables de tennis de table, teqball...
- › Tyroliennes...

À noter que les équipements tels que les toupies, carrousels, balançoires, toboggans, etc. ne sont pas éligibles. De même, seront exclus des dépenses éligibles les travaux autres que ceux liés à la dimension sportive de l'équipement (financement d'artistes par exemple) ainsi que les aménagements annexes hors de l'emprise foncière de la cour d'école (voirie, mobilier urbain, places de parking, ...).

Les projets concernant plusieurs cours d'école lorsque situées au sein d'une même région peuvent faire l'objet d'une demande de subvention unique.

Taux de subventionnement : jusqu'à 80% maximum du montant subventionnable (pouvant atteindre 100% en Outre-mer).

Seuil de demande plancher : 500 €

Plafond de subvention/cour d'école : 5 000 €

Tous les territoires sont éligibles mais seront priorisés les projets situés dans les territoires « carencés », c'est-à-dire au sein d'un **QPV** ou à proximité immédiate, au sein d'une **ZRR** ou d'une commune appartenant à une intercommunalité ayant signé un **CRTE** qualifié de rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de population en ZRR. En sus, 1/3 des projets devront être situés dans ou à proximité d'un QPV.

Par ailleurs, seront également pris en compte dans la priorisation :

- › Les établissements déployant déjà les dispositifs 30' APQ et 2h de sport au collège.
- › Les cours d'école situées dans les territoires labellisés « Terres de Jeux 2024 » et « Villes actives et sportives ».
- › Les démarches écoresponsables.
- › Les démarches innovantes et/ou connectées.

IMPORTANT : Aucun commencement d'exécution n'est autorisé au moment du dépôt et avant la réception de l'accusé de réception attestant de l'éligibilité, de la complétude et de la conformité, qui pourra permettre de commencer les travaux sans pour autant valoir l'assurance de l'obtention d'une subvention.

Le **dépôt des dossiers** devra s'effectuer sur la **plateforme InfraSport** après avoir pris l'attache des services déconcentrés de l'Etat en charge des sports (SDJES / DRAJES) dont vous pouvez trouver les coordonnées des référents équipements ici.

À noter que chaque territoire fixera ses propres échéances de dépôt des dossiers, qui seront traités au fil de l'eau tout au long de l'année et jusqu'au 13 septembre 2024 au plus tard.



AMÉNAGER ET ANIMER LES COURS D'ÉCOLE SPÉCIAL DESIGN ACTIF

Faire bouger les enfants à la récré

La lutte contre la sédentarité est un véritable **enjeu pour la santé** des plus jeunes. Afin d'encourager la pratique des activités physiques et de favoriser l'accès au sport pour tous, un vaste plan de subventions prévoit l'aménagement de **5 000 équipements sportifs en France**.

Parmi les priorités de ce **Plan 5 000 équipements - Génération 2024**, **1 500 cours d'écoles actives et sportives**, portées par un concept innovant : **le design actif**. Pour mettre en place ces espaces récréactifs et sportifs, **Decathlon PRO** a conçu une **solution clé en main** avec une gamme de **38 designs actifs**.

30' par jour

30 minutes d'activité physique minimum, **5j/7**, c'est ce que recommande l'**Organisation mondiale de Santé**. **37% des 6-10 ans** n'atteignent pas les recommandations de l'OMS en matière d'activité physique (source Santé Publique France, 2021).

Le design actif, c'est quoi ?

Fondé sur un principe de **libre utilisation des installations**, ce **concept novateur** de marquages peinture ou thermocollés au sol incite à la pratique d'une activité physique régulière et développe la mixité et l'inclusion.

La mission de Decathlon PRO ?

Rendre accessible cette solution efficace aux écoles et aux collectivités.



Le design actif à l'école :

- À utiliser en toute **autonomie** à la récré ou avec l'encadrement des enseignants lors de séances de sport facilitées.
- 38 graphs inédits**, conçus par **Decathlon PRO** et reposant tous sur des savoirs EPS (30' APQ...).
- Peinture réalisée par des entreprises agréées, **garantie 2 ans**.

Budget :

- À partir de **700 €** le graph (hors pose).
- Jusqu'à **80% financés** grâce au **Plan 5 000 équipements - Génération 2024**.

Surface :

- De 25 à 200m²** : solutions modulables et évolutives.
- Petit ou grand projet, nos spécialistes du design actif vous accompagnent.

Designs récréatifs

Véritables **invitations au jeu** et à la **mise en mouvement du corps**, ces parcours d'aventure et autres marelles remises au goût du jour intègrent des **motifs ludiques** hauts en couleurs conçus à partir des principaux **savoirs pédagogiques sportifs** (savoir sauter, lancer, danser, courir, rouler).



**Vous faites bouger
votre commune.
On est sur le terrain
avec vous.**



CONCEVOIR DES ESPACES DE JEUX ET DE SPORT

Tout au long de sa scolarité, un élève passe plusieurs milliers d'heures en récréation. Pour lutter contre les effets délétères de la **sédentarité** et engager les enfants et adolescents vers l'**activité physique**, l'aménagement des cours d'école avec des **structures ludiques et sportives** est une solution pertinente.

Proludic accompagne les **collectivités locales** dans l'**aménagement d'aires de jeux et de sport** depuis plus de **35 ans**. En milieu scolaire, nous concevons des **aménagements ludiques et inclusifs** qui favorisent l'activité physique et le lien social, répondant ainsi aux besoins des enfants et des équipes pédagogiques.

Nous travaillons en collaboration avec les **professionnels de l'enfance** pour développer des équipements ludiques **adaptés aux besoins** de chaque tranche d'âge.

Parcours d'agilité, modules d'escalade et tyroliennes pour les maternelles et primaires :

Ces modules dynamiques visent à développer les aptitudes physiques et motrices des enfants : coordination, gestion du risque et capacité de concentration.

Espaces fitness et multisports pour les collèges et lycées :

En groupe ou en autonomie, nos agrès favorisent l'activité physique ludique complémentaire aux cours d'EPS. Ils contribuent à l'amélioration de la condition physique et du bien-être psychologique. Nos équipements sont fabriqués en France et bénéficient de garanties étendues (jusqu'à la garantie à vie).

UN PROJET ?

Contactez-nous au **02 47 40 44 44** ou sur proludic@proludic.fr

Témoignage de Sébastien GUERINEAU, chef d'établissement

« Les équipements sportifs sont utilisés régulièrement, majoritairement par beau temps. Lors des temps de pause comme en séance d'éducation physique et sportive.

Endroit apprécié par les élèves, une demande a été faite pour ajouter un second but en plus du fronton multisports existant. »

	Cour d'une école élémentaire à Fleury-les-Aubrais (45)	Cour d'un lycée à Amboise (37)
Présentation synthétique et objectifs	Faire baisser la température lors des épisodes de fortes chaleurs Favoriser l'activité physique et la découverte de la biodiversité	Offrir un espace permettant l'activité physique et le repos aux élèves et personnels de l'établissement
Porteur de projet	Commune de Fleury-les-Aubrais	Conseil Régional Centre-Val-de-Loire Lycée professionnel agricole d'Amboise
Coût du projet	340 000 € (végétalisation de l'ensemble de la cour, équipements ludiques et sportifs)	68 344,07 € TTC (équipements, pose et sol de sécurité)
Co-financements	Département du Loiret à hauteur de 130 200 € Agence de l'eau Loire Bretagne pour 33 495 €	Conseil Régional Centre-Val-de-Loire
Aménagements réalisés	Parcours d'agilité et d'escalade, terrain multisports, piste de course, théâtre de verdure et échiquier	Fronton multisports avec traçage au sol, station de street-workout, agrès de fitness et mobilier urbain
Disciplines concernées	Motricité, escalade, course à pied, football, basketball, handball	Football, basketball, handball, street-workout/callisthénie, fitness
Public cible et utilisateurs	Enfants scolarisés au sein de l'école élémentaire	Lycéens et personnels du lycée
Durée des travaux	3 mois	4 mois



FAIRE DE LA VILLE LE TERRAIN DE JEU DE TOUS LES CITOYENS

Pro Urba imagine et aménage, depuis près de 50 ans, des espaces publics, ludiques, aquatiques et sportifs, pour en faire des lieux de vie, uniques et durables.

Spécialiste reconnu, l'aménageur Pro Urba se distingue par l'**originalité de son offre globale de prestations** qui va de la conception à la maintenance. Son **expertise de A à Z** intègre le design, l'ingénierie, la fabrication, la réalisation, la maintenance ainsi qu'une maîtrise du travail en coordination avec les architectes paysagistes pour donner vie à leurs projets en respectant l'esthétique et en intégrant les contraintes techniques, normatives et de maintenance.

Leur vision : faire de la ville le terrain de jeu de tous les citoyens.

La finalité de leurs installations : recréer du lien social, offrir des points de rencontre et de partage aux utilisateurs, pour transformer les lieux de passage en véritables lieux de destination !

Un terrain accessible à toutes et tous à Sevran (93)	
Localisation	Avenue Victor Hugo, à proximité d'une école
Présentation synthétique du projet et de ses objectifs	Un terrain accessible à toutes et tous avec une entrée adaptée PMR mais anti-2 roues pour une pratique sereine des sports collectifs. Le tout premier CITYBOX 100% acier inoxydable recyclable avait été installé pour la Ville de Sevran en 2013 et le catalyseur de 6 autres CITYBOX qui suivront les années suivantes
Aspects techniques	Le Citybox est posé par scellement béton ou par platines chevillées en surface et la surface au sol est en enrobé avec ou sans gazon synthétique
Disciplines concernées	Mini-football, hand-ball, basket ball
Public cible /utilisateurs	Scolaire (écoles à proximité), 6/18 ans, y compris PMR



Témoignage d'un acteur associé
Michel CLÉMENT,
Chef de service à la Ville de Sevran, partage
son expérience.

La Ville de Sevran détient le **record national** en termes d'**équipements multisports** avec pas moins de **7 citybox IJslander** installés par Pro Urba.

Selon M. Clément, cette initiative découlle d'une **volonté politique forte** visant à offrir des équipements sportifs, notamment pour les **jeunes des quartiers défavorisés** où les possibilités d'activités sportives étaient limitées. Certains de ces équipements ont été modernisés, tandis que d'autres espaces ont été créés afin de permettre une **pratique sportive accessible à tous** et à toute heure. **Les citybox de Pro Urba** sont ouverts au public, et des créneaux sont prévus pour les écoles, offrant ainsi aux élèves la possibilité de suivre des cours d'éducation sportive.

M. Clément constate également un **afflux de jeunes** venant des villes voisines pour profiter des équipements de Sevran, qui sont plus spacieux que la plupart des autres citybox. Les activités proposées, telles que le handball, le basketball et le football, attirent de nombreux habitants, et il n'est pas rare d'y croiser des pompiers et des policiers utilisant ces terrains pour leurs entraînements.

Ces installations représentent une **solution idéale** pour **encourager la pratique sportive pour tous, en libre accès**. De plus, Pro Urba propose désormais une solution encore plus complète avec le **multi-activités Hélios**. Ce citybox est équipé de multiples aménagements périphériques offrant une **multitude d'activités sportives, ludiques et récréatives**, favorisant ainsi l'inclusion de tous.

Équipements hybrides Goliath

Goliath permet d'**aménager l'espace public** avec du mobilier que les usagers s'approprient : se reposer, pratiquer des activités physiques, sauter, skater, libre aux usagers de faire ce qu'ils veulent. Il s'agit d'un **mobilier français**, créé par **Urba Move** (marque sportive de Pro Urba) qui peut être utilisé pour des usages multiples. Par un **design très épuré** et une **modularité infinie**, les différentes configurations **Goliath** invitent les usagers à bouger librement, comme ils l'entendent.

Ces éléments **Goliath** sont de parfaits équipements pour les **cours d'école** qui permettent d'**encourager la pratique sportive spontanée des jeunes**.



Association Nationale Des Élus en charge du Sport
Les Espaces Entreprises de Balma Toulouse – BAT 35
18 avenue Charles de Gaulle 31130 BALMA

05 34 43 05 18 | contact@andes.fr

andes.fr | [@reseauANDES](https://twitter.com/reseauANDES) | [in @ANDES](https://www.linkedin.com/company/andes/) | [@ANDES](https://www.facebook.com/ANDES.Officiel)

Coordination éditoriale : Margot GUILLAUME, Gwenaël SOUMY, Odeyssa DENIS, Charles CILLIÈRES, Catherine LÉONIDAS et l'ensemble des contributeurs.

Création graphique & mise en page : le manoir aux histoires - STUDIO GRAPHIQUE

Impression : GRAPHO 12

Crédits photos : Philippe BRENOT - Usep, IconSport Dibon - Usep, Nathalie BARBOUNIS - UNSS, Eric TRAVERSIÉ - UNSS, Decathlon, Proludic, Pro Urba, AdobeStock, Pexels, Pixabay, Freepik, Unsplash